CONTRAT DE VILLE MÉTROPOLITAIN **2024-2030**

Engagements quartiers 2030

Partageons notre ambition pour l'avenir de nos quartiers

PRÉFÈTE DU RHÔNE
Liberté
Égalité
Fraternité

MÉTROPOLE GRAND LYON

SOMMAIRE

Editoriaux 4

Introduction 6

- Qu'est-ce la politique de la ville ? 6
- Un modèle lyonnais de politique de la ville 7
- Mise en place de la nouvelle géographie prioritaire 11
- Quartiers Populaires Métropolitains : 26 Quartiers en 2024 15
- Synthèse du diagnostic Urbalyon 16
- Les moyens dédiés spécifiques 18
- Des engagements en lien avec d'autres stratégies métropolitaines & nationales 20
- Étapes d'élaboration du contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » 24

Stratégie & modes de faire 26

Modalités de gouvernance 29

Six enjeux pour le contrat de ville métropolitain 30
objectifs, résultats attendus et engagements partenariaux

Les projets de territoires 78

Modalités de suivi & d'évaluation du nouveau contrat de ville métropolitain 80

Signataires 82

Glossaire 93

Annexes 94

© Jean Vivian - Mairie de Vénissieux

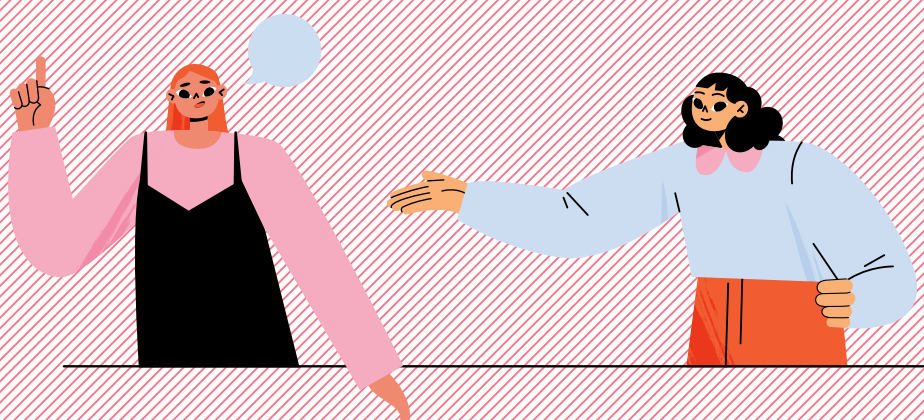

6. L'appui de l'agence d'urbanisme Urbalyon

La Métropole de Lyon et les communes ont développé depuis près d'une cinquantaine d'années un travail important d'observation des quartiers. Le travail a été initié dans les années 70 avec la commande de nombreuses études, diagnostics auprès des universitaires, chercheurs et bureaux d'études. Aujourd'hui, l'agence d'urbanisme (Urbalyon, financée par la Métropole de Lyon et l'État) gère un système d'observation des quartiers depuis les années 1990 : l'Observatoire partenarial de la cohésion sociale et territoriale, devenu Observatoire des quartiers populaires en 2024. Par ailleurs, les services de l'État disposent de systèmes d'observation et de suivi spécifiques qui constituent une base de données fournie sur laquelle les partenaires peuvent s'appuyer.

Cet historique représente une sorte d'acquis de la politique de la ville et un patrimoine en terme de mode de faire pour le partenariat mobilisé autour du contrat de ville métropolitain « Engagements Quartiers 2030 ».

2023 : une nouvelle étape avec les Assises des Quartiers Populaires et les concertations citoyennes de l'État

De nouvelles priorités ont émergé du dialogue avec les habitants et les associations : les questions d'égalité et d'accès aux droits, de tranquillité, d'émancipation et d'emploi, de transition écologique et de justice sociale. La présence humaine sur le terrain et la prise en compte de la participation des habitants sont au cœur des attentes locales.

© Jean Vivian - Mairie de Vénissieux

MISE EN PLACE DE LA NOUVELLE GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE

LA MÉTHODE

État des lieux précédente contractualisation :

/ 37 QPV

/ 152 600 habitants*

* Données FILOSOFI 2019

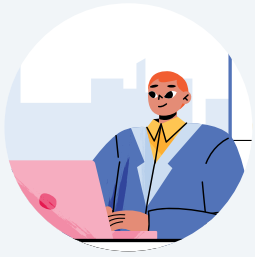

Critères de la loi Lamy de 2014 maintenus :

/ un quartier d'au moins 1 000 habitants

/ dans une zone urbaine d'au moins 10 000 habitants

/ avec un revenu médian inférieur à 13 300 € / an*

* Seuil arrêté par décret

La politique de la ville intervient sur des quartiers dits « prioritaires ».

Les contours de ces périmètres sont également définis par la loi LAMY. Le critère du revenu joue un rôle déterminant dans la délimitation de ces contours.

Concertation entre l'État et les communes permettant d'arrêter les nouveaux périmètres

Travail technique préparatoire sur le terrain de définition des périmètres par les délégués de la préfète, les communes et les partenaires

Validation par la Secrétaire d'État chargée de la ville et de l'ANCT

***Pour la Métropole de Lyon,* passage de 37 à 43 QPV**

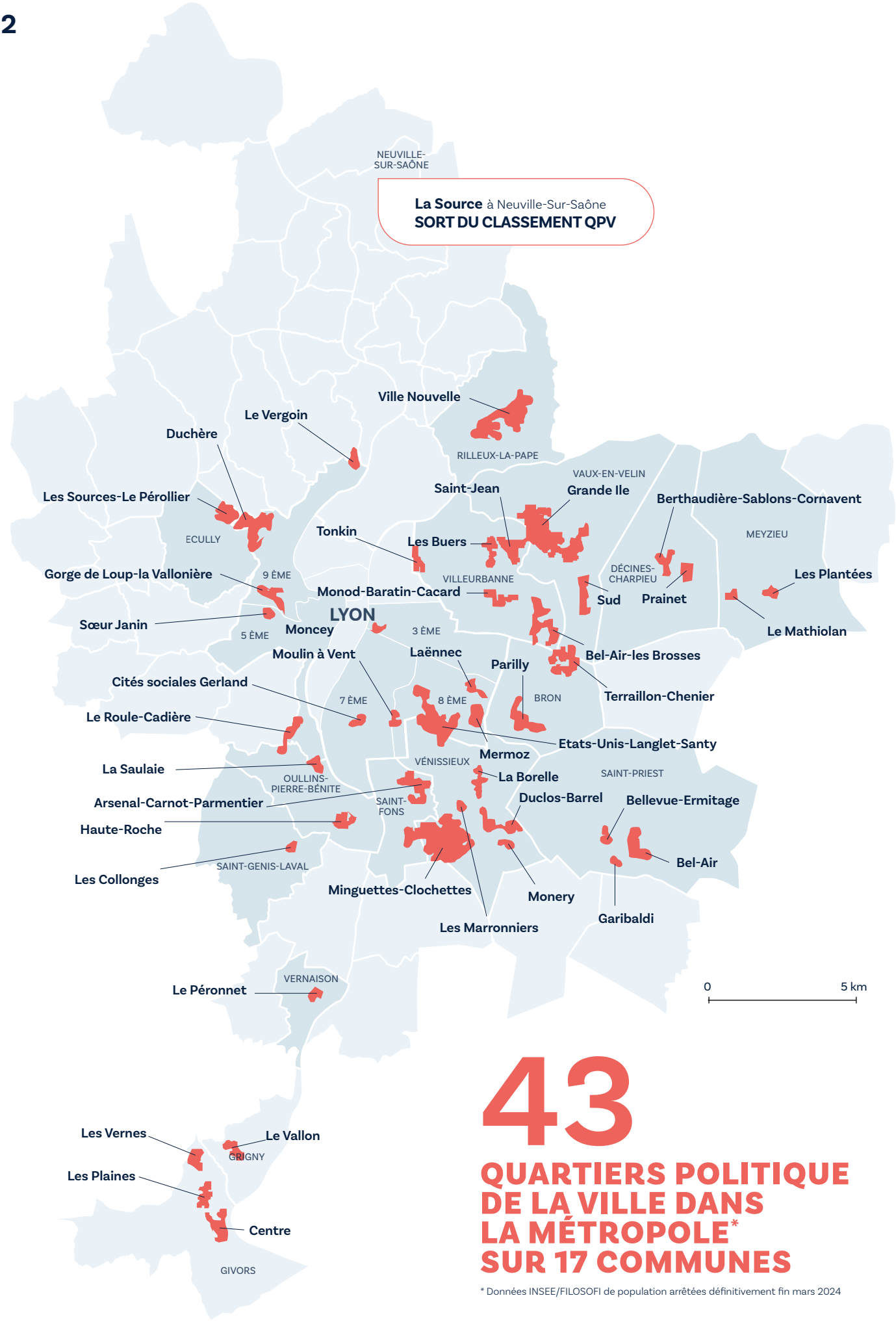

43

QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE DANS LA MÉTROPOLE* SUR 17 COMMUNES

* Données INSEE/FILOSOFI de population arrêtées définitivement fin mars 2024

QPV AVEC PÉRIMÈTRES MODIFIÉS

/ Bron
Parilly
Terraillon-Chenier

/ Décines
Prainet

/ Givors
Centre
Les Plaines
Les Vernes

/ Grigny
Le Vallon

/ Lyon
Cités sociales Gerland
Sœur Janin
Gorge de Loup-La Vallonière
Moulin à Vent
États-Unis-Langlet-Santy
Duchère

/ Oullins-Pierre-Bénite
Haute-Roche

/ Rillieux-La-Pape
Ville Nouvelle

/ Saint-Fons
Arsenal-Carnot-Parmentier
Minguettes-Clochettes

/ Saint-Priest
Bellevue-Ermitage
Bel-Air
Garibaldi

/ Vaulx-en-Velin
Grande Île
Terraillon-Chenier

/ Vénissieux
Duclos-Barrel
Minguettes-Clochettes

/ Villeurbanne
Monod-Baratin-Cacard
Tonkin
Saint-Jean
Bel-Air-les Brosses
Les Buers

QPV AVEC PÉRIMÈTRES MAINTENUS

/ Lyon
Moncey
Le Vergoin
Mermoz

/ Meyzieu
Les Plantées
Le Mathiolan

/ Oullins-Pierre-Bénite
La Saulaie

/ Saint-Genis-Laval
Les Collonges

/ Vaulx-en Velin
Sud

NOUVEAUX QPV

Au total près de 180 000 habitants
(+13 %, + 20 000 habitants)

/ Décines
Berthaudière-Sablons-Cornavent

/ Écully
Les Sources- Le Pérollier

/ La Mulatière, Oullins-Pierre-Bénite
Le Roule-Cadière

/ Lyon
Laënnec

/ Vénissieux
Les Marronniers
La Borelle
Monery

/ Vernaison
Le Péronnet

Les « Quartiers Populaires Métropolitains » 2024-2030, 26 quartiers concernés sur le territoire

La géographie prioritaire n'épuise pas la pauvreté et la fragilité observées dans certains secteurs de l'agglomération lyonnaise. Ainsi, les Quartiers Populaires Métropolitains, reconnus par la Métropole de Lyon, se distinguent par une situation fragile sans atteindre toutefois les difficultés des QPV. Dans une logique de prévention, les partenaires du contrat de ville métropolitain sont invités à avoir une attention particulière pour ces quartiers en mobilisant leur droit commun.

Ces quartiers pourront bénéficier des dispositifs spécifiques de la politique de la ville de la Métropole de Lyon (soutien aux équipes, Gestion Urbaine et Sociale de Proximité, et Métropole Quartiers d'été) et participeront aux instances de suivi technique et de gouvernance du contrat de ville métropolitain.

L'État interviendra exclusivement par le droit commun.

La situation socio-économique de ces quartiers fera l'objet d'un suivi particulier avec l'appui de l'agence d'urbanisme. La CAF contribuera notamment à fournir des données sur ces périmètres.

28 Quartiers Populaires Métropolitains sont comptabilisés. Ils sont répartis sur 15 communes.

Certaines communes de la Métropole sont uniquement inscrites dans la géographie des QPM. ***Il s'agit de :***

- Caluire-et-Cuire
- Feyzin
- Fontaines-sur-Saône
- Irigny
- Mions
- Neuville-sur-Saône

Certaines communes de la Métropole sont à la fois concernées par la géographie de la politique de la ville et des QPM. ***Il s'agit de :***

- Décines
- La Mulatière
- Lyon
- Oullins-Pierre-Bénite
- Rillieux-La-Pape
- Saint-Fons
- Saint-Genis-Laval
- Saint-Priest
- Vénissieux

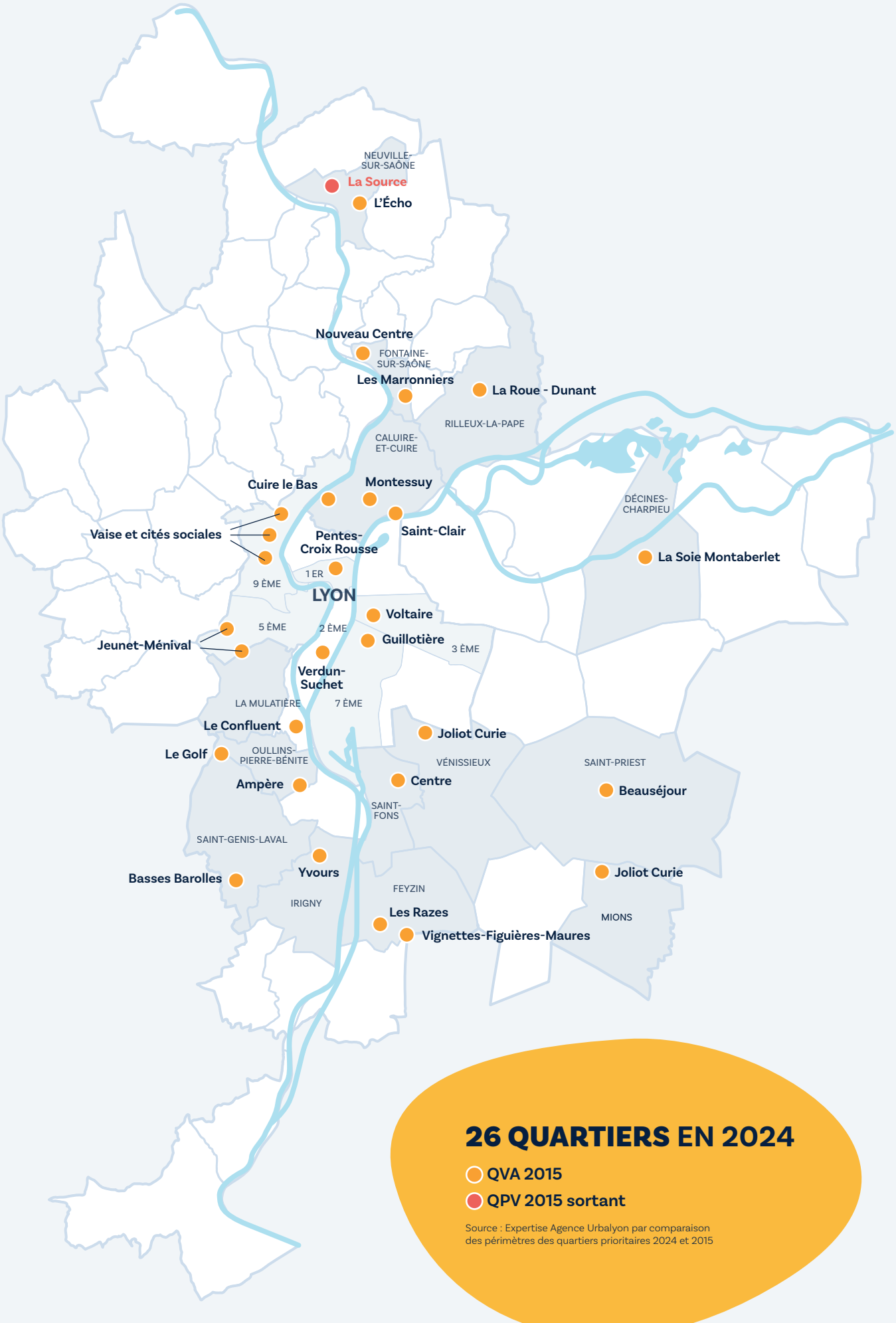

26 QUARTIERS EN 2024

- QVA 2015
- QPV 2015 sortant

Source : Expertise Agence Urbalyon par comparaison des périmètres des quartiers prioritaires 2024 et 2015

LES MOYENS DÉDIÉS SPÉCIFIQUES

À LA POLITIQUE DE LA VILLE EN 2023* POUR LES 37 QPV

*Ces informations sont données à titre indicatif elles ne concernent que l'exercice budgétaire 2023 ainsi que le précédent périmètre de la géographie prioritaire et ne présagent pas des futurs montants alloués annuellement par l'État et la Métropole de Lyon.

VIE ASSOCIATIVE, LIEN SOCIAL ET INGÉNIERIE

DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES

897 K€ *(État)*
Quartiers d'été

50 K€ *(État)*
Quartiers d'hiver olympique

LES ÉQUIPES DÉDIÉES

Les délégués de la Préfète

Placés sous l'autorité de la Sous-Préfète en charge de la politique de la ville, les délégués de la Préfète assurent la présence de l'État au quotidien au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville. En tant qu'interlocuteurs de proximité des partenaires locaux (élus, équipes projet, acteurs associatifs, habitants, etc.), ils ont pour mission d'expliquer et de rendre plus lisible l'action de l'État, tout en s'assurant qu'elle réponde aux enjeux propres à chaque territoire d'intervention.

Plus concrètement, les délégués de la Préfète suivent la mise en œuvre des contrats de ville, apportent leur expertise sur la programmation des actions et des dispositifs relevant de la politique de la ville, participent à leur coordination et les évaluent. Ils veillent également à la bonne application des politiques de droit commun.

Ils travaillent, enfin, en collaboration avec leurs homologues dans le département, pour garantir une harmonisation de l'action de l'État au sein du périmètre de la géographie prioritaire. 8 délégués de la Préfète sont nommés sur le territoire métropolitain à la date de signature de ce contrat.

Les équipes projet politique de la ville

Les équipes projets politique de la ville **sont co-mandatées par la Métropole, l'État et les communes** pour assurer la mise en œuvre des conventions locales d'application du contrat de ville métropolitain et des conventions de site du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain NPNRU.

Les équipes projets politique de la ville sont composées d'une direction de projet et, en fonction des sites, d'agents de développement thématiques ou territoriaux. Elles mettent en œuvre le projet de territoire en articulant toutes les échelles d'intervention (quartier, commune, métropole) et l'ensemble des politiques publiques. Elles sont garantes du projet intégré et partenarial.

Elles assurent l'animation du partenariat local entre les collectivités, les partenaires, les bailleurs, les acteurs associatifs et les habitants du territoire.

Elles organisent les démarches de concertation et de co-construction avec les habitants et veillent à leur prise en compte dans la conduite du projet de territoire.

CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

184 K€
Métropole opérateurs d'agglomération

1,5 M € *(Métropole)*
Gestion Sociale et Urbaine de Proximité (GSUP)

600 M €
(Métropole)
Opérations d'aménagement

ÉTAPES D'ÉLABORATION DU CONTRAT DE VILLE

Engagements quartiers 2030

2022
Évaluations du contrat de ville 2015-2020 sur les volets insertion et éducation

2023
(septembre)
Entretiens avec les directions de la Métropole de Lyon et les partenaires signataires de l'État (Préfecture, CAF, Éducation Nationale, ARS, France Travail…)

LES ASSISES DES QUARTIERS POPULAIRES

2023
(février - avril)
Organisation des Assises des Quartiers Populaires par la Métropole de Lyon :
1 000 participants aux 8 ateliers thématiques
800 participants à la Grande Journée

2023
(mai - juillet)
Une quarantaine de concertations citoyennes pilotées par les délégués de la préfète

PRÉFÈTE DU RHÔNE
Liberté
Égalité
Fraternité

2023
(juillet)
Comité de pilotage pour lancer le travaild'élaboration du nouveau contrat de Ville « Engagements Quartiers 2030 »

2024
(avril)
Signature du contrat de ville

2023
(novembre - décembre)
Groupes de travail entre signataires pour formaliser les engagements partenariaux

2024
(janvier)
Rencontre avec les habitants et les associations afin de réagir à la première maquette du contrat de ville métropolitain

2024 (mars)
Comité de pilotage final du contrat de ville métropolitain

2024
(février)
Comité de pilotage partenarial pour partager la première version du document cadre

2024 (mars)
2ème rencontre avec les habitants pour travailler la participation des habitants à la gouvernance et au suivi du contrat de ville métropolitain

© Thierry FOURNIER

Modalités de gouvernance

Comité de pilotage plénier

Quand ?
1 fois par an – fin d'année

Pourquoi ?
Pour suivre les avancées et l'évolution des indicateurs sélectionnés et partager 1 ou 2 focus thématiques en évoquant les publics spécifiques.

Qui ?
- État (préfet délégué à l'égalité des chances / Sous-Préfet ville et services techniques associés, Éducation nationale, ARS, CAF, France Travail…)
- Vice-Président à la politique de la ville, Vice-Présidents associés et directions associées
- Maires des communes en QPV et QPM
- Bailleurs sociaux
- Représentants associatifs et habitants
- Membres du collège habitants du Conseil National des villes, résidant dans la métropole.

Participation des habitants et des associations

- Un temps annuel d'échange métropolitain habitants-associations pour préparer le COPIL plénier et désigner les représentants associations / habitants en fonction des thématiques abordées (par exemple des parents d'élèves concernant l'éducation)
- Des instances spécifiques selon les territoires : Conseils de quartiers, Tables de quartiers, Conseils Citoyens…
- Des comités de pilotage des conventions locales d'application

Suivi technique du contrat de ville métropolitain

Qui ?
Représentants techniques État, Métropole de Lyon et partenaires associés Éducation nationale, ARS, CAF, France Travail…)

Comment ?
2 à 3 groupes de travail par an de préparation des focus thématiques qui seront évoqués lors du COPIL plénier

Six enjeux pour le contrat de ville métropolitain

Le contrat de ville métropolitain « Engagements Quartiers 2030 » est structuré sous la forme d'enjeux afin de croiser les sujets et les engagements.

Pour chaque enjeu, vous retrouverez :

Des constats et verbatims

Des constats chiffrés issus du diagnostic de l'agence d'urbanisme ou d'études nationales et des verbatims tirés des Assises des Quartiers Populaires ou des concertations citoyennes préfigurent chaque enjeu. Il s'agit de remettre en perspective ces éléments avec les engagements proposés par les partenaires.

Des objectifs opérationnels, des résultats attendus, des engagements des partenaires

Cette structuration permet de mettre en avant les engagements des partenaires par rapport à des résultats attendus et des objectifs opérationnels bien définis.

Les points de vue des habitants et des associations

La maquette du contrat de ville a fait l'objet d'une présentation aux habitants et associations. Afin d'être le plus en phase avec les réalités et attentes territoriales, la prise en compte de leurs réactions, remarques et propositions s'avère essentielle. Le choix a été fait de les mentionner dans le document final, notamment pour ouvrir des pistes de réflexion avec les partenaires signataires quand les interpellations ne pouvaient trouver un engagement à inscrire immédiatement dans le présent contrat.

Les communes actrices de la politique de la ville

Les engagements du contrat de ville s'appuient sur l'implication des communes pour les mettre en œuvre. Les conventions locales d'application préciseront leurs engagements en la matière. Aussi, les engagements du contrat de ville métropolitain mentionnent leurs porteurs ***(État, Métropole de Lyon ou autre partenaire)*** sans citer pour chacun les communes.

/ ENJEU 1

ACCÈS AUX DROITS & AUX SERVICES

Des services publics plus connus, plus accessibles et des habitants acteurs de leur parcours : favoriser l'accès aux droits des habitants, aux ressources de leur ville et de leur métropole.

/ ENJEU 2

MÉDIATION, PRÉVENTION, TRANQUILLITÉ

Des quartiers plus sûrs, des espaces de vie plus accueillants : nos engagements pour la tranquillité par la présence humaine de proximité.

/ ENJEU 3

EMPLOI-INSERTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Se former, travailler, entreprendre, s'engager : pouvoir agir et se réaliser.

/ ENJEU 4

ÉDUCATION

Scolarité, éducation populaire et parentalité : bâtissons ensemble l'avenir de nos jeunes.

/ ENJEU 5

HABITAT ET TRANSITIONS ÉCOLOGIQUES

De chez soi jusqu'au cœur des quartiers : façonnons un environnement où il fait bien vivre.

/ ENJEU 6

CULTURE, SPORT, SANTÉ ET VIE ASSOCIATIVE

Épanouissement, bien-être individuel et collectif, territoires d'émancipation : se construire à tous les âges de la vie.

/ ENJEU 1

ACCÈS AUX DROITS & AUX SERVICES

Des services publics plus connus, plus accessibles et des habitants acteurs de leur parcours : favoriser l'accès aux droits des habitants, aux ressources de leur ville et de leur métropole

LES CONSTATS

Focale Lyon
38 %
des sondés déclarent des **difficultés d'accès aux droits**

Étude de la ville de Lyon et du CCAS -Odenor - Lyon 7 et 8

En 2022, à l'échelle nationale,
entre 25 % et 42 %
des salariés éligibles après une fin de contrat **ne réclament pas leurs droits au chômage**

DARES - Document d'étude n°263

1/3 des personnes éligibles **ne demandent pas le revenu de solidarité active**
et **1 foyer sur 5**
est en situation de **non-recours pérenne.**

Données nationales - Étude sur le non-recours au RSA - DRESS-Février 2022

À l'échelle nationale,
75 % des habitants des QPV **ont un ordinateur**
contre 89 % hors QPV ;

37 % témoignent d'une **non-maîtrise du smartphone**
contre 24 % hors QPV.

Enquête sur les usages du numérique menée au niveau national - 2019

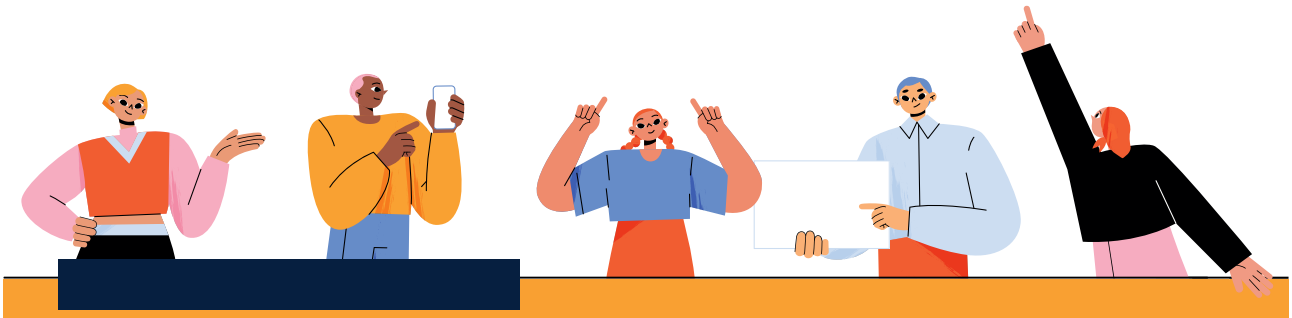

« On appelle et on tombe sur un répondeur. »

« Nous voulons une égalité réelle, être considérés et traités comme tout le monde. »

« Est-ce un choix politique que tout le monde ne parvienne pas à ses droits ? »

« Je n'ai jamais trouvé de réponses à mes questions, c'est un parcours du combattant. »

« Certains habitants ne s'inscrivent pas ou plus dans des démarches d'accès aux droits par méconnaissance des dispositifs, par peur d'être stigmatisés, par leur situation de grand isolement ou après avoir essuyer plusieurs refus de la part de l'administration. »

* Verbatims issus des Assises (printemps 2023) et des concertations citoyennes (été 2023)

OBJECTIF 1

Valoriser les lieux d'accueils et former les acteurs

Des lieux plus accueillants et accessibles en proximité

- Élaborer un schéma métropolitain d'accès aux droits avec un focus sur les QPV. Étude des temps d'accès des habitants des QPV aux MDML ***(Métropole)***
- Mieux faire connaître les Maisons de la Métropole de Lyon (MDML) comme lieu d'accueil inconditionnel des habitants ***(Métropole)***
- Consolider le réseau France Services dans les QPV de la Métropole par des financements complémentaires pour les espaces labellisés existants ***(État)***
- Maintenir les points d'accueil retraite présents sur les communes avec un QPV ***(CARSAT)***
- Soutenir des tiers-lieux numériques dans les centres sociaux et collèges en QPV ***(Métropole)***
- Appuyer les structures d'Animation de la Vie sociale ***(AVS)*** comme lieu relais pour orienter les publics vers les institutions afin d'accéder à leurs droits ***(CAF)***

Du personnel formé, des ayants droits considérés

- Pérenniser le réseau des conseillers numériques et son animation ***(État, Métropole)***
- Garantir la formation des conseillers numériques et des aidants numériques ***(État, Métropole)***
- Développer l'information et la formation des professionnels aux outils numériques qui favorisent l'accès aux droits : Géorienté, Métropole pour l'emploi, portail Res'IN, portail CAF et France Travail ***(Métropole)***
- Accompagner à la professionnalisation des adultes-relais ***(État)***
- Faire connaître les formations ouvertes aux professionnels médicaux et sociaux ***(IREPS)***
- Ouvrir les webinaires et séminaires de la Métropole ou de la CAF aux partenaires locaux (centres sociaux, associations…) pour croiser les approches ***(Métropole, CAF)***
- Développer des temps d'échanges professionnels / associations sur les sujets complexes comme la MDPH dans des lieux de proximité ***(Métropole)***

OBJECTIF 2

Simplifier l'accès aux droits et aux services et renforcer les démarches « d'aller vers »

Une simplification « en amont » et de l'inclusion numérique

- Automatiser les droits CAF d'ici 2030 dans le cadre des développements nationaux engagés ***(CAF)***
- Poursuivre les démarches «pro-actives» d'ouverture des droits à la complémentaire santé solidaire pour les bénéficiaires du RSA ***(CPAM en partenariat avec la CAF)***
- Poursuivre l'accompagnement des personnes vers l'ouverture des droits ou la réalisation des soins, à partir des détections transmises par l'ensemble des partenaires (CCAS, associations…) ***(CPAM)***
- Soutenir l'organisation d'animations par les membres de Res'In en QPV ***(Métropole)***
- Expérimenter dans les QPV les nouveaux services numériques (application mes papiers, assistance numérique téléphonique, dons de matériels aux plus précaires) ***(Métropole)***

Des démarches « d'aller-vers » coordonnées et de lutte contre le non-recours

- Poursuivre le financement des médiateurs en santé pour faciliter l'accès aux droits en santé ***(ARS)***
- Renforcer le réseau des partenaires faisant de l'accès aux droits sur les QPV et soutenir des actions partenariales ***(MDML, CAF, centres sociaux, associations de terrain…)***
- Participer à des démarches d'aller-vers en lien avec des partenaires ***(CPAM, État)***
- Amplifier les actions Super Demain en QPV ***(Métropole)***
- Développer des temps d'échanges « hors les murs » (dans les écoles, dans les centres sociaux) entre professionnels et associations sur les sujets complexes comme la MDPH ***(Métropole)***
- Poursuivre les 3 expérimentations Territoires Zéro Non-Recours comprenant des QPV (Vaulx-en-Velin, ville de Lyon, Vénissieux) ***(État, Métropole)***

OBJECTIF 3

Des acteurs plus fortement sensibilisés aux discriminations et à l'égalité

Des acteurs outillés et des pratiques en évolution

- Mettre en place un baromètre des discriminations dans les territoires permettant de mesurer régulièrement les discriminations dans l'accès à certains métiers, biens ou services ***(État)***
- Déployer une politique de testing pour lutter contre les pratiques discriminatoires dans l'accès aux stages, à l'embauche ou au logement ***(État)***
- Assurer le déploiement du plan de lutte contre les discriminations dans l'emploi impulsé par la Métropole ***(Métropole)***
- Renforcer l'expertise de la MMI'e en matière de lutte contre les discriminations, dans le cadre de ses liens avec les entreprises, les employeurs et avec des outils dédiés ***(État, Métropole)***
- Diffuser les méthodes mises en place en matière d'égalité et de non discrimination sur certains territoires ***(Métropole, État)***
- Réaliser un état des lieux sur les ressources en matière d'accès au droit et d'accompagnement des personnes victimes de discriminations dans l'emploi en lien avec le Défenseur des droits, l'État, les communes et les associations spécialisées ***(Métropole)***

© Préfecture du Rhône

/ ENJEU 2

MÉDIATION, PRÉVENTION, TRANQUILLITÉ

Des quartiers plus sûrs, des espaces de vie plus accueillants : nos engagements pour la tranquillité par la présence humaine de proximité

LES CONSTATS

Les préoccupations des habitants des QPV par rapport à ceux des autres quartiers sont :

> LA DÉLINQUANCE

55 % contre 23 %

> LE BRUIT

50 % contre 27 %

> L'ENVIRONNEMENT

dégradé, mal entretenu ou sale

46 % contre 20 %

Rapport 2019 ONPV :
« Bien vivre dans les quartiers prioritaires »
in Les cahiers du DSU 2021 n°74)

> UN SENTIMENT D'INSÉCURITÉ

1/3 contre 13 % ailleurs
constatent la présence de personnes hostiles aux abords de leurs immeubles

1/3 contre 13 % ailleurs
ont été inquiétés par des groupes délinquants à l'origine de trafics de drogues au cours des 12 derniers mois

Plus de la moitié contre 23 % ailleurs
estime que leur quartier est concerné par la délinquance

27 % contre 11 % ailleurs
renoncent à sortir seuls de chez eux
en raison de la présence de groupes aux abords de leur domicile

Guide sur la sécurité dans la politique de la ville à l'attention des élus et des acteurs locaux, ANCT, mai 2021

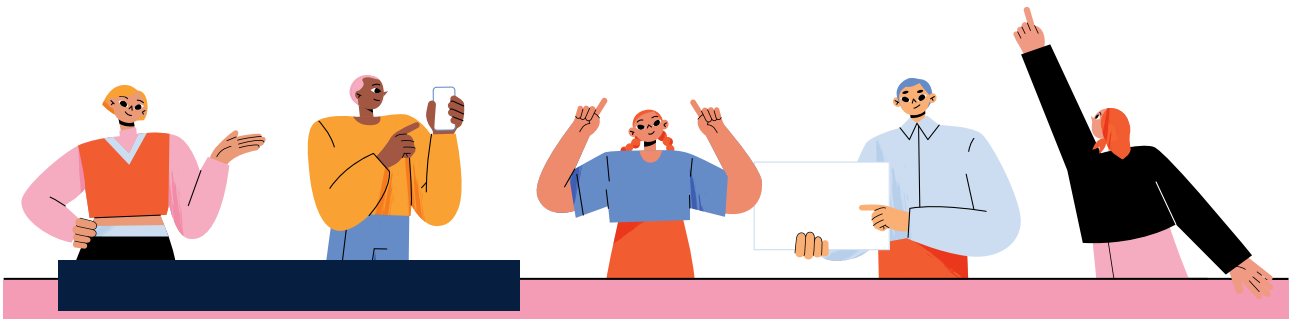

« En journée, c'est calme. À partir de 17h, il y a les familles, à partir de 20h, les rodéos et la nuit, on n'est pas bien. »

« Les rues sont dangereuses, beaucoup d'insécurité routière. »

« Il faut mettre en place des médiateurs. »

« Ce qui mine nos quartiers, c'est le trafic et le deal. »

« On a besoin de présence humaine sur nos quartiers. »

« Il faut restaurer le lien de confiance entre les institutions et la population, notamment la police. »

* Verbatims issus des Assises (printemps 2023) et des concertations citoyennes (été 2023)

OBJECTIF 1

Retrouver un climat de confiance et de sécurité dans les QPV

Tranquillité et sécurité

- Augmenter la présence des forces de l'ordre sur la voie publique dans la sécurité du quotidien (doublement d'ici 2030) dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation du Ministère de l'Intérieur ***(État)***
- Intensifier la lutte contre le trafic de stupéfiants grâce à l'Office anti-stupéfiants (OFAST) au niveau national et la cellule de renseignement opérationnel sur les stupéfiants (CROSS) au niveau départemental. Renforcer les moyens d'enquête et occuper le terrain grâce aux opérations « Places nettes » à forte dimension partenariale ***(État)***
- Favoriser le rapprochement police / population par le soutien à la mise en place d'actions sur l'espace public, la pérennisation et l'amplification d l'action des délégués à la cohésion police / population et en développant la réserve opérationnelle de la Police Nationale et de la Gendarmerie ***(État)***
- Cofinancer des actions de prévention de la délinquance en particulier dans les QPV ***(État)***
- Maintenir le dispositif partenarial de tranquillité ***(État, Métropole, bailleurs)***
- Soutenir, en partenariat, la présence et l'action des intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie, spécialisés dans le traitement des violences intrafamiliales ***(État)***
- Promouvoir le dispositif de gardes particuliers assermentés, en accord avec le Parquet ***(Bailleurs)***

Des espaces communs apaisés et partagés par toutes et tous

- Développer des actions d'amélioration du cadre de vie dans le cadre de la GSUP et de l'abattement de la TFPB ***(nouvelle convention GSUP-TFPB 2025-2030 Métropole, État, bailleurs)***
- Capitaliser les bonnes pratiques du réseau d'acteurs de la Gestion Sociale et Urbaine de Proximité ***(Métropole, État, bailleurs)***
- Renforcer les démarches de concertation des projets d'aménagements avec les habitants et notamment les jeunes ***(Métropole, bailleurs)***
- Développer des approches plus égalitaires des aménagements pour en favoriser l'appropriation par les femmes notamment ***(Métropole)***
- Généraliser l'approche en matière de prévention situationnelle lors d'aménagements des espaces publics et capitaliser les bonnes pratiques ***(Métropole, État-référents sûreté)***
- Prendre en compte la charte des espaces publics pour des aménagements durables dans les sites NPNRU et hors NPNRU ***(Métropole, État, bailleurs)***
- Travailler avec les bailleurs sur les espaces extérieurs du parc social et en étudier les modalités de financement ***(Métropole)***

- Développer des outils pour animer et revitaliser les pieds d'immeubles ***(bailleurs, Métropole)***
- Construire des stratégies partenariales et concertées avec les habitants pour lutter contre les « nuisibles » (punaises de lit, cafards, rats) ***(Métropole, bailleurs, communes)***
- Améliorer la sécurité routière en s'inscrivant dans la démarche métropolitaine « En Vie Demain » (avec l'objectif de tendre vers zéro tué et blessé grave à l'horizon 2050) ***(Métropole)***

OBJECTIF 2

Renforcer la présence humaine auprès des habitants et des jeunes

Une médiation sociale renforcée

- Renforcer la présence adulte de médiateurs sociaux sur les quartiers ***(État, Métropole, bailleurs)*** et la professionnalisation des adultes relais ***(État)***
- Expérimenter un dispositif de médiation sociale dans les collèges en QPV ***(Métropole)***
- Conforter la médiation dans les transports en commun, prioritairement ceux desservant les QPV ***(Sytral Mobilités et opérateurs)***
- Mettre en place des modalités de coordination médiation-prévention en cohérence avec la gouvernance de la prévention spécialisée à l'échelle métropolitaine et territoriale ***(Métropole, État, bailleurs)***
- Appuyer les structures d'éducation populaire dans leurs démarches d'aller-vers les jeunes en « pied d'immeuble » sur les QPV ou via le numérique ***(CAF)***

Une prévention spécialisée au plus près des territoires

- Développer l'intervention d'équipes de prévention précoce dédiées aux 10-15 ans intervenant dans les collèges situés en REP ***(Métropole)***
- Adapter l'intervention de la prévention spécialisée en prenant en compte les QPV ***(Métropole)***
- Promouvoir le partage de cultures professionnelles entre acteurs de la tranquillité, de la prévention, de la médiation et de la sécurité, en lien avec les CLSPD ***(État, bailleurs, Métropole)***
- Poursuivre, développer les chantiers jeunes et autres dispositifs d'insertion tout en anticipant le suivi post chantiers ***(Métropole, bailleurs)***
- Cofinancer des actions de lutte contre les drogues et les conduites addictives en priorisant les QPV ***(État)***
- Accompagner les structures d'éducation populaire dans leurs démarches d' « éducation aux médias et à l'information » et dans la promotion des valeurs de la République en associant les habitants et les jeunes ***(État, CAF)***

© Damien LG ALTM

Point de vue des habitants et des associations

Les pistes de réflexion à ouvrir avec les partenaires

Développer une « fonction sociale » aux forces de sécurité. La police pourrait être présente aux fêtes de quartier, aux tournois de sport, aux journées portes ouvertes des établissements scolaires etc.

-

Accorder plus de moyens aux postes d'éducateurs et d'assistants sociaux pour que les dispositifs de médiation sociale soient un plus dans les QPV

-

Remplacer le terme de médiateur social par médiateur urbain

À ne pas oublier pour réussir le contrat de ville métropolitain

Rendre les habitants acteurs du quartier pour participer à l'apaisement

-

Continuer à prôner la mixité femmes-hommes (dans les associations, les collectivités etc.) et accroître la mixité sociale dans les quartiers

-

Impliquer les associations de commerçants dans une dynamique de territoire et sur les sujets de la tranquillité

-

Valoriser les parcours de réussite grâce à des témoignages et des parrainages de jeunes qui sont sortis de la délinquance

-

Identifier des habitants ressources qui participent aux groupes de travail avec les bailleurs et les institutions pour désamorcer les conflits

-

Développer le dialogue entre les médiateurs sociaux et les forces de l'ordre

-

Aménager des espaces publics plus ouverts, avec plus de visibilité et de luminosité (réduire les haies hautes, accroître l'éclairage public par exemple).

-

Favoriser une occupation de l'espace public par tous : les habitants, les acteurs de la sécurité, les familles, les jeunes

-

Mener des actions de prévention dans les écoles notamment sur les thématiques de l'addiction

-

Prévoir des équipements pour les jeunes de type « maison de quartier », pour éviter que les jeunes soient dehors

/ ENJEU 3

EMPLOI-INSERTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Se former, travailler, entreprendre, s'engager : pouvoir agir et se réaliser

LES CONSTATS

Dans les communes de la Métropole ayant un QPV,

PROGRESSION DE L'EMPLOI de **22 %** contre 21 % à l'échelle de la Métropole, depuis 2014.

Données URSSAF

La plupart des QPV de la Métropole de Lyon ne constituent pas de véritables pôles d'emploi. En revanche, **les communes qui ont des QPV portent la majorité du tissu économique** de la Métropole de Lyon. Elles rassemblent **8/10 des établissements économiques.**

79 % (contre 62 % à l'échelle de la Métropole) des **nouveaux établissements créés en 2021** en QPV l'ont été sous le régime de la micro-entreprise. Majoritairement, les activités créées par les micro-entrepreneurs des QPV sont précaires et demandent peu de qualifications.

Étude Urbalyon, Les micro-entrepreneurs de la Métropole de Lyon, janvier 2023

En 2019, **le taux de chômage** des QPV atteint **27,5 %** contre 13,3 % dans la métropole, soit 14 points de plus que le taux moyen observé.

Insee 2019

Le taux d'activité des femmes des QPV est de **56 %** contre 70 % à l'échelle de la métropole.

Insee 2019

« On a toujours l'impression de ne pas rentrer dans la case pour bénéficier des aides dont on a besoin. »

« La question de l'emploi ne se limite pas à l'emploi. »

« La diversité dans une entreprise fait gagner en performance. »

« On peut discriminer sans s'en rendre compte ! C'est pour ça qu'on a besoin d'un regard extérieur. »

« Ce qui marche bien sur le terrain, qui permet de tenir une personne, c'est d'avoir un référent unique »

« Ce qui est indispensable c'est de pouvoir connaître ses droits ou savoir où s'informer ! »

* Verbatims issus des Assises (printemps 2023) et des concertations citoyennes (été 2023)

OBJECTIF 1

Aller vers pour ramener vers : améliorer l'orientation des habitants

Des habitants orientés et conseillés

- S'appuyer sur le réseau des 17 lieux « proximité MMIE » et leurs ressources physiques et numériques (conseillers numériques, portail « Métropole pour l'emploi »...), en complément du réseau des acteurs de l'emploi ***(France Travail, Métropole)***
- Soutenir les « actions d'aller vers » (associations, médiateurs...) de façon coordonnée dans l'objectif de ramener les publics vers le réseau des acteurs pour l'Emploi ***(État, Métropole)***

OBJECTIF 2

Rapprocher entreprises et habitants avec des modalités renouvelées

Des entreprises impliquées dans les QPV

- Accompagner et sensibiliser les entreprises de la Charte des 1000, à la lutte contre les discriminations ***(France Travail, MMI'e)***
- Outiller les entreprises de la Charte des 1 000 sur le « recruter » autrement ***(État, Métropole)***
- Sensibiliser les entreprises à développer des emplois compatibles avec les charges de famille (horaires, mobilité...) ***(Métropole)***
- Mobiliser les entreprises sur l'apprentissage et la diversité des métiers notamment ceux en tension ***(Métropole, France Travail, MMI'e)***
- Développer l'accueil des stages de 3ème notamment pour les élèves sans réseau professionnel ***(Éducation nationale, État, Métropole, MMI'e-PaqTe)***
- Positionner des territoires de la Métropole dans la mise en place de pactes plein emploi ***(État)***
- Capitaliser sur l'expérimentation Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée et étudier la possibilité d'en essaimer les méthodes ***(État, Métropole)***

OBJECTIF 3

Faciliter l'insertion et les parcours vers l'emploi

Un accompagnement effectif et décloisonné

- Vérifier l'effectivité de l'accompagnement des bénéficiaires RSA dans les QPV : 1 personne, 1 droit, 1 parcours ***(Métropole)***
- Proposer un accompagnement personnalisé et adapté avec un référent unique pour les bénéficiaires RSA en QPV ***(Métropole)***
- Porter un système d'information permettant le partage des données entre les différentes structures dans le respect de la réglementation RGPD ***(Métropole)***

Des freins à l'emploi levés

- Soutenir les pôles linguistiques de proximité et assurer le maillage des QPV ***(Métropole)***
- Favoriser le déploiement de places en crèche dédiées aux personnes en parcours d'emploi (crèches) ***(CAF)***
- Développer des programmes d'accompagnement « sur mesure » prioritairement pour des bénéficiaires en QPV ***(État, Métropole)***
- Faciliter l'insertion et les parcours via le dispositif Mobilité inclusive ***(Métropole)***

L'insertion par l'activité économique facilitée

- Flécher des publics cibles (femmes, jeunes des QPV) dans le cadre des marchés passés par les pouvoirs publics (clauses sociales, marchés réservés…) ***(État, Métropole)***
- Accroître les heures d'insertion et diversifier les supports d'insertion, en lien avec les bailleurs sociaux et les promoteurs privés ***(État, Métropole, bailleurs sociaux)***
- Répondre aux besoins d'accompagnement social des publics SIAE par des liens privilégiés avec les équipes de travailleurs sociaux en territoire ***(Métropole, CCAS)***
- Développer les chantiers d'insertion, les chantiers jeunes comme outil d'insertion, de découverte du monde du travail et de gratification ***(État, Métropole, bailleurs)***

OBJECTIF 4

Renforcer le potentiel économique des QPV

Une dynamique entrepreneuriale encouragée

- Soutenir la mise en place de deux bus pour Entrepreneuriat pour Tous circulant dans les QPV ***(Métropole, État, BPI France)***
- Compléter le réseau Lyve et CitésLab en phase amorçage et post-création avec les 3 pépinières (Vaulx-en-Velin, Rillieux, Saint-Fons) ***(Métropole)***
- Poursuivre le soutien aux coopératives jeunesse ***(Métropole)***
- Concevoir les démarches « talents » et « entrepreneuriat au féminin » en mobilisant les publics des QPV ***(Métropole, État)***
- Accompagner à l'entrepreneuriat les publics féminins et seniors dans les QPV par les dispositifs CitésLab et BPI, le réseau Lyve ainsi que les pépinières d'entreprises en veillant à leur bonne articulation ***(État, Métropole).***

Des activités économiques au cœur des QPV

- Maintenir les développeurs économiques territorialisés et renforcer leur intervention ***(Métropole)***
- Favoriser et soutenir l'émergence et l'implantation de projets économiques structurants, sur une logique de filières d'avenir, contribuant à la transition économique et environnementale notamment à l'occasion des projets de renouvellement urbain ***(Métropole, État)***
- Évaluer la capacité foncière permettant d'accueillir de l'activité économique ***(Métropole)***
- Créer les conditions d'incubation de projets économiques et d'Économie Sociale et Solidaire (ESS) ***(Métropole, bailleurs)***
- S'appuyer sur les projets économiques structurants de Vaulx-en-Velin et Bron-Parilly (bâtiment durable et numérique responsable) pour développer l'animation, la sensibilisation la formation et l'expérimentation à la transition économique et environnementale ***(Métropole, État)***

OBJECTIF 5

Structurer l'animation territoriale

Une animation territoriale lisible

- Simplifier et rendre lisible la gouvernance : Faire concorder les comités territoriaux de France Travail avec les Conférences Territoriales de l'Insertion et de l'Emploi (CTIE) comme lieu de coordination partenariale ***(MMIe, État, Métropole)***
- Assurer une animation territoriale de qualité au bénéfice des habitants : Positionner les Coordinateurs Emploi-Insertion (CEI) de la MMIE comme les coordinateurs des actions locales, en lien avec les équipes projet de la politique de la ville ***(MMIe, État, Métropole)***
- Généraliser des instances d'information sur l'ensemble des dispositifs emploi à destination de l'ensemble des partenaires intervenant auprès des habitants ***(État)***

© Préfecture du Rhône

/ ENJEU 4
ÉDUCATION

Scolarité, éducation populaire et parentalité : bâtissons ensemble l'avenir de nos jeunes

LES CONSTATS

> RÉUSSITE SCOLAIRE

En 2021,

78 % de réussite au Brevet en REP- REP+ contre 87 % hors Éducation prioritaire et 98 % dans le privé

Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse, DEPP, Académie de Lyon

> COMPÉTENCE SCOLAIRE

50 % des élèves de CP ont **une maîtrise dite satisfaisante des compétences** contre 70 % dans les établissements hors QPV

Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse, DEPP, Académie de Lyon

Une représentation majoritaire des CSP dites « défavorisées » en REP et REP + même si leur proportion a diminué entre 2015,

52 % en REP et **67 %** en REP +

et 2021,

49 % en REP et **60 %** en REP +

Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse, DEPP, Académie de Lyon

Seulement **10 à 20 %** des collégiens en QPV utilisent **la restauration scolaire**

Métropole de Lyon

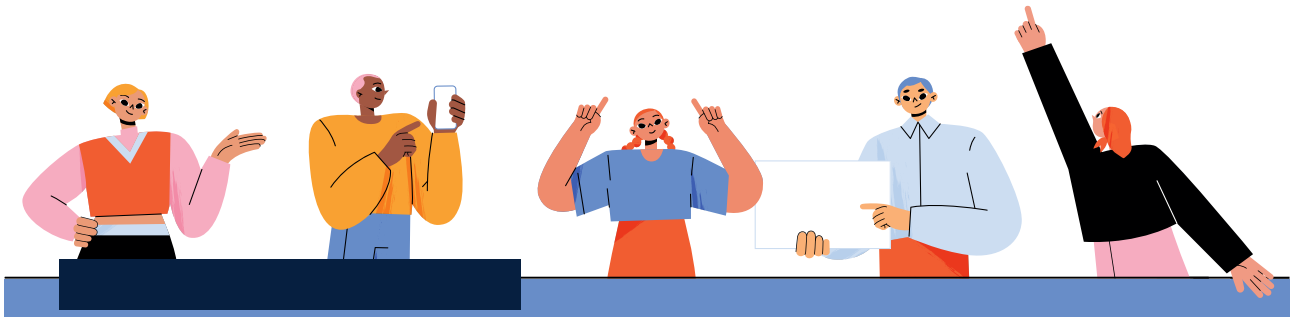

« Il faut mieux prendre en charge les élèves exclus. »

« Il faudrait davantage valoriser les parcours de réussite. »

« On n'a pas beaucoup de réseaux trouver un stage c'est compliqué. »

« On pourrait imaginer des « jumelages. »

de collèges pour que nos enfants connaissent d'autres lieux. »

« Plus de moyens humains et former les enseignants pour la prise en charge des enfants avec handicaps. »

« Il faut poursuivre le soutien à la parentalité aux actions éducatives à destination des enfants des jeunes et des familles. »

« Il faut favoriser les événements intergénérationnels et inclusifs. »

« Les jeunes ont besoin d'une main tendue pour leur montrer qu'ils sont capables de bien des choses. »

* Verbatims issus des Assises (printemps 2023) et des concertations citoyennes (été 2023)

Des copropriétés accompagnées

- Poursuivre la veille préventive sur les copropriétés récentes construites en QPV ou à proximité ***(Métropole)***
- Apporter un soutien en ingénierie aux syndics et conseils syndicaux dans le cadre des dispositifs opérationnels (POPAC, OPAH ou Plans de sauvegarde) ***(Métropole, État, Anah)***
- Pour les copropriétés dégradées ayant bénéficié d'un dispositif opérationnel, prévoir un suivi de la copropriété et de l'évolution du marché immobilier en fin de dispositif ***(Métropole)***
- Renforcer les interventions pour la réhabilitation des copropriétés, selon les termes de la loi à venir et Écoréno'v ***(État, Métropole)***
- Mobiliser des moyens pour financer la GSUP pour les copropriétés dégradées ***(État, Anah, Métropole)***

Des logements de qualité et confortables

- Poursuivre le déploiement des dispositifs de la lutte contre l'habitat indigne dans les QPV ***(Métropole, État)***
- Soutenir la rénovation des logements en QPV par la mobilisation des aides de la Métropole et de l'Anah ***(Métropole, État)***
- Mobiliser les aides à la végétalisation dans les projets de résidentialisation ***(Métropole, bailleurs)***
- Accompagner la mise en place du service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie lors de ses interventions dans les QPV comme sur le reste du territoire métropolitain ***(Métropole)***
- Essaimer les expérimentations de lutte contre les nuisibles (punaises de lit, cafard, rats…) en réfléchissant à un soutien spécifique aux publics précaires confrontés au sujet ***(Métropole, État, bailleurs)***
- Soutenir l'auto-réhabilitation accompagnée pour des locataires du parc social ou des propriétaires occupants modestes ***(Métropole, État, bailleurs)***

OBJECTIF 3

Agir en proximité

Une présence des institutions plus lisible et plus visible

- Amorcer une réflexion sur les « fonctions de proximité » dans l'ensemble du parc social et notamment dans les QPV (rôle de chacun, coordination…) ***(Métropole, État, bailleurs)***
- Poursuivre le soutien aux fonctions de proximité via les dispositifs GSUP / TFPB ***(Métropole, État, bailleurs)***

OBJECTIF 1

Amplifier l'ancrage des établissements sur les quartiers

Des établissements ouverts plus largement

- Renforcer la continuité éducative notamment par le déploiement progressif de l'ouverture étendue 8h-18h des collèges en Réseau d'Éducation prioritaire dans une logique de coordination renforcée ***(État)***
- Développer l'ouverture des écoles durant la deuxième quinzaine d'août pour les établissements relevant de l'Éducation prioritaire ***(État, Éducation nationale)***

Ouvrir le hors-quartier

- Favoriser les projets inter collèges Éducation prioritaire / hors éducation prioritaire ***(Métropole)***
- Construire des parcours de réussite éducative Collège-Lycée-Enseignement supérieur, notamment par le déploiement du dispositif « Cordées de la réussite » et l'accès facilité aux Internats d'excellence ***(État)***
- Maintenir l'accès des élèves boursiers des QPV aux internats d'excellence (***État, Éducation nationale)***
- Favoriser la mise en œuvre du dispositif des colos apprenantes ***(État, Éducation nationale)***
- Maintenir une priorisation des QPV dans la mise en œuvre des politiques jeunesse (comme le dispositif ville-vie-vacances) ***(État, CAF)***
- Poursuivre un accompagnement particulier des jeunes publics résidant en QPV dans certains dispositifs relevant de la jeunesse et des sports (par exemple aisance aquatique, priorisation dans le cadre des inscriptions au SNU…) ***(État, Éducation nationale)***
- Favoriser la mise en réseau des acteurs de la jeunesse afin de faciliter et renforcer leurs pratiques professionnelles, par exemple avec le réseau Promeneurs du net ***(CAF)***
- Favoriser l'autonomie des jeunes des QPV et leur prise de responsabilité via l'accompagnement de projets collectifs de jeunes ***(CAF)***
- Maintenir la localisation en QPV comme critère de priorisation des dossiers (par exemple colos apprenantes) ***(État, SDJES)***

OBJECTIF 2

Offrir des conditions d'accueil et d'apprentissage de qualité

Un climat scolaire amélioré

- Mettre en place des médiateurs sociaux au sein des établissements scolaires inscrits en REP en lien avec l'Éducation nationale ***(Métropole)***
- Expérimenter des équipes de prévention dédiées aux 10-15 ans intervenant dans les collèges situés en REP ***(Métropole)***
- Poursuivre et étendre à l'ensemble des établissements en QPV l'accueil des nouveaux enseignants pour une meilleure connaissance du quartier, des publics, des acteurs ***(Métropole, État)***
- Conforter la médiation dans les transports en commun, prioritairement ceux desservant les QPV et leurs collèges ***(Sytral Mobilités, opérateurs)***

Un cadre de travail épanouissant

- Prioriser les interventions sur le bâti (rénovation/réhabilitation), sur les espaces extérieurs (végétalisation) et la restauration scolaire en veillant à l'inclusion ***(Métropole)***
- Inciter davantage les collégiens en REP à recourir à la restauration scolaire en proposant des lieux de restauration scolaire dans chaque établissement et en développant un rôle de prescripteur avec les activités organisées sur le temps méridien ***(Métropole)***

OBJECTIF 3

Renforcer la réussite éducative par un continuum éducatif

L'éducation dès le plus jeune âge

- Accompagner le développement de places en crèche en QPV via des financements bonifiés ***(CAF)***
- Promouvoir l'accueil des enfants à partir de 2 ans en lien avec la PMI-Métropole ***(État, Éducation nationale)***

Des parcours éducatifs renforcés

- Développer l'accueil des stagiaires de 3ème notamment pour les élèves sans réseau professionnel par une mobilisation des services publics, de l'éducation populaire et des entreprises ***(État, Métropole)***
- Soutenir les dispositifs de réussite éducative, par exemple les Programmes de Réussite Éducative co-financées par les communes ***(État)***
- Développer l'association des partenaires au Groupe de Prévention du Décrochage scolaire en collège ***(État, Éducation nationale)***
- Enrichir les cartes de formations dans les établissements les plus défavorisés et accompagner les élèves issus de milieux défavorisées vers des formations rares d'autres établissements ***(État, Éducation nationale)***
- Soutenir les projets éco-citoyens des collèges, particulièrement en éducation prioritaire ***(Métropole)***
- Dans les communes volontaires, renouveler la labellisation des « cités éducatives » existantes et les généraliser progressivement d'ici 2027 ***(État)***
- Prioriser les QPV dans le soutien aux « Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité » (CLAS) en vue d'accompagner les enfants et les jeunes dans la réussite éducative ***(CAF)***
- Poursuivre le soutien aux dispositifs d'accueil des élèves exclus temporairement, et favoriser l'essaimage de dispositifs d'accueil innovants ***(Métropole, État)***

OBJECTIF 4

Augmenter l'attractivité des établissements scolaires

Des moyens renforcés pour réussir

- Prendre en compte, sous réserve des directives et des arbitrages nationaux, les évolutions de la géographie prioritaire dans la mise à jour de l'éducation prioritaire afin d'assurer la convergence progressive de l'éducation prioritaire et de la géographie prioritaire ***(État, Éducation nationale)***
- Renforcer la coordination des dispositifs existants relevant de l'Éducation nationale et de la Métropole, dès le plus jeune âge et sur les temps scolaires, péri-scolaires et extra-scolaires ***(État et Métropole)***
- Bonifier les dotations accordées aux collèges en éducation prioritaire ***(Métropole)***
- Renforcer le recours aux bourses par une information mieux ciblée et une médiatisation adaptée ***(État, Éducation nationale, Métropole)***

Mixité scolaire et sociale stimulée

- Expérimenter des projets de mixité sociale et scolaire avec les communes volontaires en lien avec Éducation nationale ***(Métropole)***
- Encourager la mixité scolaire par l'offre d'options dans les établissements en QPV ***(État, Éducation nationale)*** et par des aménagements (dérogation sur critère boursier par ex.) à la sectorisation de la carte scolaire ***(Métropole)***
- Impliquer le conseil métropolitain des jeunes à travers une interconnaissance entre les collégiens Éducation prioritaire et hors Éducation prioritaire ***(Métropole)***
- Mieux valoriser l'offre de formation et les réussites des établissements scolaires en QPV ***(Métropole, État)***

OBJECTIF 5

Développer le lien de confiance avec les parents

Des parents et des jeunes reconnus comme acteurs

- Poursuivre la mise en place d'un budget participatif en direction des collégiens et plus particulièrement en réseau d'éducation prioritaire ***(Métropole)***
- Soutenir le développement d'espaces d'accueil dédiés aux parents ou dédiés au dialogue entre parents et leurs enfants, notamment les adolescents ***(Métropole, État, CAF)***
- Intégrer des parents d'élèves dans le groupe de suivi « éducation » du contrat de ville métropolitain ***(État, Métropole)***

Des parents accompagnés

- Développer des lieux mobilisables et équipés pour et par les parents dans les collèges en QPV en lien avec l'Éducation nationale ***(Métropole).***
- Poursuivre le soutien aux actions favorisant le lien entre les parents et l'école dans le cadre des dispositifs de soutien à la parentalité (comme le Contrat local d'accompagnement à la scolarité, les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents, les espaces ressources parentalité) ***(CAF)***
- Promouvoir et développer l'utilisation de l'Espace Numérique de Travail « laclasse.com » dans les réseaux d'éducation prioritaire ***(Métropole)***
- Accompagner les familles allophones dans leur rôle de parents d'élèves via le dispositif « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » en proposant des ateliers au sein des établissements situés en QPV ou accueillant des élèves de QPV ***(État)***

Point de vue des habitants et des associations

Les pistes de réflexion à ouvrir avec les partenaires

Prioriser les QPV pour le remplacement des professeurs absents

-

L'ouverture des collèges de 8h à 18h doit s'accompagner de moyens accrus et de recrutements d'animateurs et de professionnels.

-

Augmenter le nombre d'éducateurs spécialisés dans les QPV

-

Augmenter les moyens alloués à l'assistance sociale ainsi qu'à la médecine scolaire en collège QPV

-

Soutenir les lieux de restauration scolaire qui sont des lieux de socialisation

-

Renforcer l'accueil des enfants handicapés en QPV (handicap visible et invisible).

-

Favoriser la mixité scolaire par des allers-retours dans les deux sens : des élèves des QPV vers des établissements hors QPV mais aussi en brisant les représentations et a priori des élèves « hors QPV » sur les établissements (et les élèves) en QPV

À ne pas oublier pour réussir le contrat de ville métropolitain

Veiller à la prise en charge des élèves exclus temporairement et éviter leur stigmatisation

-

Valoriser les expériences collectives menées dans les établissements scolaires de QPV, notamment lors des portes ouvertes

-

Renforcer la mixité des enseignements et des options pour favoriser l'attractivité des établissements en QPV

-

Renforcer les sorties culturelles sur le territoire métropolitain (et pas seulement à l'international), certains élèves de collège ne connaissent pas d'autres quartiers

-

Valoriser le soutien à la réussite éducative mené par les centres sociaux ainsi que la vie associative (éducation populaire).

-

Renforcer l'information des parents sur l'orientation des élèves, mieux informer, mieux conseiller les élèves et les parents

-

Renforcer l'accompagnement des parents dans leur rôle de parents d'élèves

-

Créer des groupes de soutien aux parents de pré-adolescents

-

Favoriser les rencontres parents-professeurs dans les QPV et sensibiliser les professeurs à avoir un comportement et un discours adapté aux parents d'élèves des QPV (sans jugement, sans les dévaloriser)

© Laurence Danière

/ ENJEU 5
HABITAT ET TRANSITIONS ÉCOLOGIQUES

De chez soi jusqu'au cœur des quartiers : façonnons un environnement où il fait bien vivre

LES CONSTATS

En 2021, les QPV métropolitains concentrent **32 % de l'offre locative sociale** et **63 % de l'offre à bas loyer**

Diagnostic Urbalyon – données RPLS

En 2019, le **taux de sur-occupation** est **2 fois plus important** en QPV sur la métropole (12,9 %)

Données INSEE RGP 2019

45 % des femmes (contre 25 % dans la métropole) **n'ont pas le permis de conduire**

Diagnostic Urbalyon

40 % des ménages (contre 29 % métropole) **ne sont pas motorisés**

Diagnostic Urbalyon – données EDGT 2015

Une **part modale des transports en commun (20,5 %)** proche de la moyenne métropolitaine (19,5 %) mais des **situations contrastées selon le positionnement du QPV**

Diagnostic Urbalyon – données EDGT 2015

Au niveau national, **82 % des habitants des QPV** estiment avoir **accès facilement à des produits de qualité** (contre 88 % hors QPV)

70 % des habitants des quartiers ANRU (contre 56 % au niveau national) indiquent avoir été confrontés à **des températures trop élevées pendant l'été** dans leur logement

Diagnostic Urbalyon – données Harris Interactive, ANRU, 2022, « Baromètre d'opinion, les français dans leur quartier »

« On veut des bailleurs à l'écoute qu'on puisse contacter facilement. »

« Déjà... Des logements dignes ! »

« Avec les canicules à répétition, il faudrait avoir plus d'îlots de fraîcheur, des fontaines à eau. »

« Un espace vert et calme, c'est un espace où tout le monde trouve sa place car il a été conçu avec des espaces pour chacun. »

« Nos parties communes devraient mieux être entretenues. »

« Des quartiers où l'on peut bien vieillir : logements adaptés lieux conviviaux adaptation des espaces publics. »

« Il faut poursuivre les efforts d'embellissements portés par le renouvellement urbain. »

* Verbatims issus des Assises (printemps 2023) et des concertations citoyennes (été 2023)

OBJECTIF 1

Renforcer le pouvoir d'agir des habitants et des professionnels

Des habitants formés et informés

- Améliorer l'accès à l'information des habitants avec les opérateurs existants et cartographier les lieux ressources sur l'habitat et le logement au sein de la métropole ***(Métropole, État)***
- Former les associations de locataires sur les thématiques générales de l'habitat et du logement (encadrement des loyers, précarité énergétique…) ***(Métropole, bailleurs)***
- Mobiliser plus fortement les associations de locataires dans le dialogue avec les habitants ***(Métropole, bailleurs)***
- Prendre en compte les habitants des QPV dans la réflexion sur la location active, en complément de la bourse d'échanges de logement et des offres d'AL'in ***(Métropole, bailleurs, Action Logement)***
- Rendre plus visibles et lisibles les règles d'attribution des logements sociaux ***(État, Métropole, bailleurs)***
- Former les associations de locataires sur les thématiques générales de l'habitat et du logement (encadrement des loyers, règles d'attribution des logements sociaux, sobriété énergétique…) ***(Métropole, bailleurs)***

OBJECTIF 2

Agir par le logement

Un rééquilibrage de l'offre de logements au sein de la métropole

- Poursuivre les efforts de rééquilibrage de l'offre de logements sociaux entre l'est et l'ouest du territoire métropolitain, tel qu'affiché dans le PLUH ***(Métropole)***
- Suivre et accompagner les communes carencées au titre de la loi SRU via les contrats de mixité sociale ***(État, Métropole)***
- Étudier la faisabilité d'un observatoire des loyers du parc social afin d'éclairer les leviers du rééquilibrage ***(Métropole, bailleurs)***

Une offre diversifiée et adaptée aux QPV

- Expérimenter de nouveaux dispositifs permettant d'accompagner la diversification de logements en QPV sur le long terme ***(Métropole)***
- Analyser l'évolution des marchés immobiliers dans les quartiers PNRU et NPNRU et réaliser un bilan qualitatif de la politique publique de la diversification ***(Métropole)***
- Analyser dans le temps l'évolution des copropriétés créées par la vente HLM en QPV ***(Métropole)***
- Accompagner les copropriétaires des nouvelles copropriétés en QPV dans la compréhension de leur rôle et du bon fonctionnement des instances ***(Métropole)***
- Soutenir le développement des colocations à projets solidaires en QPV ***(Métropole, bailleurs)***

Des parcours résidentiels adaptés et de qualité

- Accompagner le bien vieillir dans les quartiers : recenser les logements sociaux adaptés au vieillissement et aux personnes à mobilité réduite présents dans les QPV ***(bailleurs, Métropole)***
- Faciliter les mutations au sein du parc de logements sociaux : mieux faire connaître la bourse de logement notamment, mieux connaître les motifs de demande de mutation et travailler les leviers pour les situations de sous-occupation ***(Métropole, inter-bailleurs)***
- Poursuivre le copilotage du travail partenarial autour des parcours résidentiels dans les instances de réflexion de la CIL ***(Métropole, État)***
- Poursuivre les objectifs d'attributions en QPV dans le respect des obligations de la CIA ***(Métropole)***
- Favoriser l'attribution de logements sociaux aux ménages les plus en difficulté en dehors des QPV et faire le lien avec les travaux de la CIL ***(État, Métropole)***
- Dans le cadre de la révision du FSL, conduire une réflexion sur les modalités de l'analyse de la couverture des publics en QPV ***(Métropole)***
- Poursuivre la mise en œuvre de la charte locale de relogement du NPNRU et renforcer le fonctionnement interbailleurs ***(Métropole, État, bailleurs)***

OBJECTIF 4

Adapter les quartiers au changement climatique

Nature en ville, réduction de la consommation d'eau

- Préserver et renforcer la désimperméabilisation des sols et la récupération d'eau dans les QPV ***(Métropole, État)***
- Renforcer la couverture végétale et la biodiversité des espaces en QPV ***(Métropole, bailleurs)*** et soutenir des actions y contribuant ***(État, Métropole)***
- Diffuser les bonnes pratiques en faveur de la gestion économe de l'eau dans les jardins partagés ***(Métropole)***
- Veiller à la part prise par les QPV dans le fonds vert ***(État)***

Réduction, tri, valorisation : des déchets mieux traités

- Renforcer l'information incitative, auprès des habitants des QPV pour réduire la production des déchets ***(Métropole, bailleurs)***
- Expérimenter la mise en place d'un éco-centre de tri et de valorisation des déchets sur un QPV de la Métropole en veillant à une complémentarité des dispositifs de collecte déjà existants ***(Métropole)***
- Poursuivre le partenariat dans le cadre de la convention « déchets » visant à traiter conjointement des sujets nécessitant une coordination : collecte, propreté, encombrants ***(Métropole, bailleurs)***

Résilience des quartiers

- Essaimer les dynamiques quartiers Quartiers Fertiles et Quartiers Résilients ***(État, Métropole)***
- Poursuivre le déploiement du réseau de chaleur urbain pour desservir les QPV ***(Métropole, ADEME)***
- Cofinancer les projets de transformation écologique des QPV ***(Banque des Territoires)***
- Apporter des investissements favorables à la transition grâce à la dotation politique de la ville DPV ***(État)***
- Mettre en place une priorité QPV dans le plan d'accompagnement à la transition et à la résilience ***(Métropole)***
- Prendre en compte la charte des espaces publics pour des aménagements durables des sites NPNRU et hors NPNRU ***(Métropole, État, bailleurs)***
- Faire connaître le dispositif éco chaleur ***(Métropole)***

nger abordable

on saine et accessible

- nentation abordable et de qualité (tarification solidaires, épiceries sociales et solidaires, mieux manger pour tous ») ***(Métropole, État, bailleurs)***
- ve l'expérimentation « territoire à vivre » mise en place sur Lyon 8 et en étudier son essaimage possible ***(Métropole)***
- Soutenir le développement des jardins partagés et des projets d'agriculture urbaine ***(bailleurs, Métropole)***
- Suivre et capitaliser les opérations quartiers fertiles dans leur capacité à favoriser l'auto-production et le maraîchage ***(Métropole, État)***

modes actifs et
en commun dans les QPV

ation sociale accessible

- non-recours à la tarification sociale et solidaire de manière nalisée ***(Sytral Mobilités)***
- Faciliter la mise en place d'une expérimentation pour l'accès automatique à la tarification sociale et solidaire des transports en commun ***(État)***
- Suivre la proportion des bénéficiaires issus des QPV émargeant au Dispositif Mobilité inclusive (diagnostic personnalisé et offre mobilité aux bénéficiaires du RSA et personnes en insertion) ***(Métropole)***

Des quartiers désenclavés

- Prendre en compte les QPV dans le plan de mobilité des territoires lyonnais (horizon 2040) ***(Sytral Mobilités)*** et dans le plan local de mobilité ***(Métropole)***
- Prendre en compte les QPV dans les arbitrages des Plans de transport adapté ***(Sytral Mobilités)***
- Prendre en compte les QPV dans le cadre du schéma cyclable cible 2030 ***(Métropole)***
- Communiquer plus fortement sur les linéaires des modes actifs (notamment les voies lyonnaises) desservant ou traversant les QPV ***(Métropole)***

Des changements d'usages accompagnés

- Renforcer l'action locale de l'Agence des Mobilités et suivre la proportion de bénéficiaires issus des QPV : évaluation des permanences délocalisées déjà en place ***(Métropole, Sytral Mobilités)***
- Aider à l'achat de vélos à assistance électrique et de voitures crit'Air 0/1 ***(Métropole)***
- Maintenir et renforcer la démarche « Vélo-Ecoles » avec un ciblage spécifique de 30 % des bénéficiaires issus des QPV ***(Métropole)***
- Cibler les QPV dans le dispositif « savoir rouler à vélo » » ***(État)***
- Profiter de l'extension du réseau Vélo'v pour mieux desservir les QPV ***(Métropole)***
- Intégrer plus fortement les QPV dans le déploiement de la politique de stationnement sécurisé pour les vélos (***Métropole)***

Point de vue des habitants et des associations

Les pistes de réflexion à ouvrir avec les partenaires

Informer davantage les habitants sur les critères d'attribution du logement social et favoriser les demandes de mutation

-

Maîtriser davantage les augmentations de loyers et de charges en cas de rénovation ou pour les résidences neuves

-

Mieux prendre en compte les personnes âgées isolées, leur besoin de logement et de vie sociale

-

Veiller à renouveler régulièrement les représentants des associations de locataires pour « faire tourner la parole » et garantir la représentativité

-

Simplifier les aides à la végétalisation : les dossiers sont trop complexes pour les copropriétaires

À ne pas oublier pour réussir le contrat de ville métropolitain

Développer dans les QPV de l'habitat participatif, les logements intergénérationnels (étudiants et habitants plus âgés) ou le Bail Réel Solidaire (BRS)

-

Veiller à la qualité des logements neufs (normes, matériaux, isolation…) et à leur adaptation aux habitants des QPV (typologie, balcons, jardins…)

-

Mener des formations pédagogiques à destination des bénévoles d'associations de locataires afin de leur expliquer les régularisations de charges

-

Travailler avec les copropriétaires et les syndics de copropriétés sur la gestion (des immeubles ou des espaces extérieurs) en s'appuyant sur les associations d'insertion ou pour la transition écologique

-

Faire de la recherche sur des problèmes qui touchent beaucoup de quartiers notamment les « nuisibles » (cafards, punaises, souris, rats…) pour trouver des solutions et les diffuser

© Agence TER

/ ENJEU 6

CULTURE, SPORT, SANTÉ ET VIE ASSOCIATIVE

Épanouissement, bien-être individuel et collectif, territoires d'émancipation : se construire à tous les âges de la vie

LES CONSTATS

> SPORT

En QPV, un **nombre de licenciés** nettement inférieur à la moyenne régionale de l'ordre de **20 %** en 2021

Diagnostic Urbalyon

> CULTURE

Les freins à l'accès aux ressources culturelles et artistiques exprimés principalement par les habitants : « *Ce n'est pas pour moi* », « *C'est loin* », « *Je ne savais pas* »

Une dynamique partenariale portée par la charte de coopération

En 2021, 22 partenariats réalisés, 132 équipements culturels et socio-culturels engagés, 195 projets menés

Diagnostic Urbalyon

> SANTÉ

Des inégalités démontrées tant sur la **prévalence de certaines pathologies** (diabète, asthme, ALD…) que sur **l'offre de soins locale**

40 % des habitants des QPV ont déclaré avoir **renoncé à au moins à un soin pour des raisons financières** (optique, dentaire, consultation de médecin généraliste) contre 26 % dans les unités urbaines environnantes

Diagnostic Urbalyon

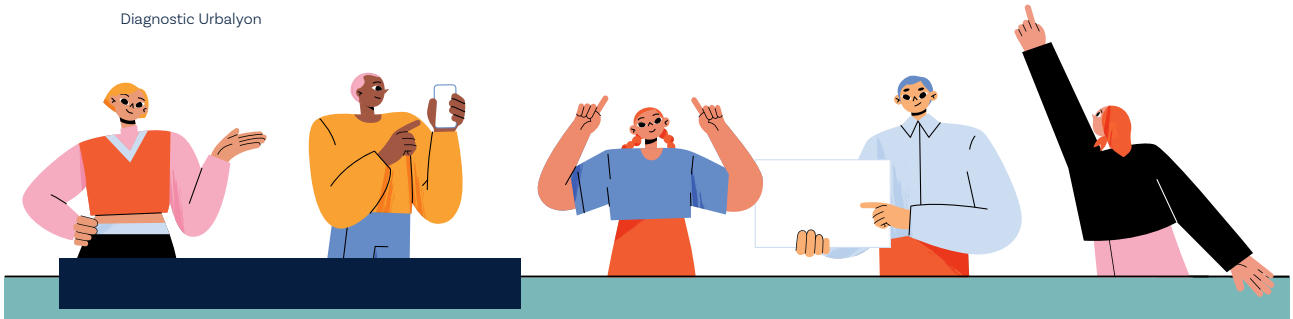

« Il faudrait plus d'événements festifs culturels sportifs inter quartiers et aussi des événements sportifs pour sensibiliser et faire découvrir des nouveaux sports. »

« L'offre en direction des seniors elle n'est pas très développée qu'elle soit culturelle ou sportive. Dans le même esprit, il faudrait aussi penser des pratiques adaptées aux personnes en situation de handicap. »

«Il faudrait davantage valoriser les pratiques et les talents dans les quartiers et encourager le multiculturalisme. »

« Il faudrait investir des lieux collectifs pour favoriser le lien social : jardins partagés four à pain collectif… et permettre des projets spontanés et ponctuels sur l'espace public comme des cafés d'habitants une ludothèque itinérante…»

« Les associations ont des difficultés pour se renouveler : beaucoup de turn-over, le vieillissement des personnes, il faudrait qu'on arrive à engager les jeunes, mieux valoriser le bénévolat, donner plus de moyens aux structures. »

« On manque de médecins. L'accès aux soins est souvent compliqué dans les quartiers. »

* Verbatims issus des Assises (printemps 2023) et des concertations citoyennes (été 2023)

OBJECTIF 1

Favoriser la santé et le bien-être à tous les âges de la vie

Le sport, santé, bien-être encouragé

- Soutenir ou porter un regard particulier sur les structures labellisées « maisons sport-santé » situées en QPV ***(Métropole, ARS)***
- Mobiliser annuellement les réseaux de professionnels « sports-santé-Handicap » et « sport inclusif solidaire et écologique » sur la thématique QPV ***(Métropole)***

Accès aux soins et santé mentale

- Soutenir le fonctionnement des points d'écoute adultes situés en QPV ***(ARS, Métropole)*** et des Points Accueil et Écoute Jeunes ***(CAF)***
- Poursuivre le développement des Contrats Locaux de Santé sur la Métropole en priorisant les territoires les plus fragiles ***(ARS)***
- Accompagner les communes volontaires les plus fragiles dans la mise en place d'un conseil local de santé mentale ou d'un volet santé mentale dans les contrats locaux de santé ***(ARS)***
- Soutenir les maisons de santé pluridisciplinaires ***(ARS, CPAM)*** les centres de santé communautaires ***(ARS)*** et les Centres de Santé et d'Éducation Sexuelle ***(Métropole)*** situés dans ou à proximité des QPV
- Intégrer, dans la contractualisation avec les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS), des objectifs pour la réduction des inégalités de santé ***(ARS, CPAM)***
- Inscrire pour toutes les CPTS couvrant des communes avec des QPV un objectif de développement de maîtres de stages universitaires pour l'accueil des étudiants en médecine ***(ARS)***
- Actualiser les zonages « zone d'intervention prioritaire » et « zone d'action complémentaire » en cohérence avec les QPV début 2025 permettant l'octroi d'aides pour faciliter l'installation des médecins libéraux ***(ARS)***
- Mettre en œuvre le plan d'actions « zéro patient en affection longue durée sans médecin traitant » ***(CPAM)***
- Soutenir le déploiement de l'expérimentation de la Maison de l'enfance et de la famille sur les QPV de la Métropole et en tirer les enseignements au niveau local ***(ARS)***
- Poursuivre les dispositifs d'appui à la coordination (DAC), pour soutenir les professionnels et structures qui font face à des personnes confrontées à des besoins en santé complexes permettant notamment de favoriser le maintien à domicile ***(ARS)***
- Cartographier la démographie médicale pour anticiper les besoins de demain ***(Métropole, Agence d'urbanisme)***
- Soutenir les parents / aidants de personnes en situation de handicap ***(Métropole)***

Des actions en proximité

- Prioriser les territoires fragilisés (QPV) dans les appels à projets de prévention (alimentation, santé mentale, activité physique) ***(ARS)***
- Poursuivre le financement des médiateurs en santé pour la prévention et la promotion de la santé prioritairement dans les territoires fragilisés ***(ARS)***
- Poursuivre les démarches d'ateliers santé-ville sur les territoires volontaires pour contribuer à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé ***(État)***
- Mettre en place des actions de prévention (M'T dents, les dépistages et les examens de prévention santé pour les habitants des QPV) ***(CPAM)***
- Adapter les campagnes de prévention et de dépistage en lien avec les acteurs locaux ***(Métropole)***
- Soutenir la prévention santé dans les établissements scolaires à travers les cités éducatives ***(État)***

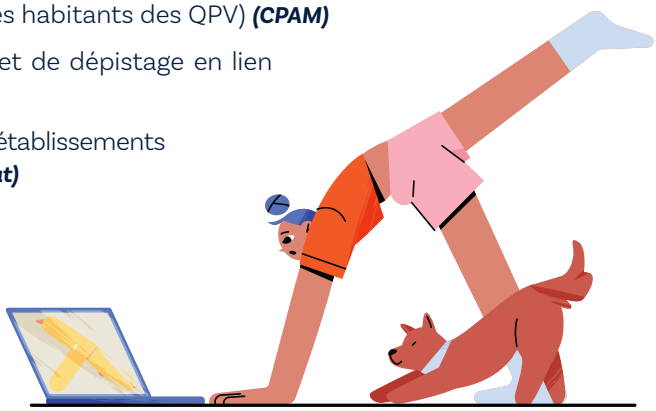

OBJECTIF 2

Inclure par le Sport

Des équipements accessibles et de l'animation sportive dans les QPV

- Soutenir la construction ou la rénovation de terrain de sport (Plan terrain de sport « génération 2024 ») ***(État)***
- Porter un regard particulier sur les QPV dans le cadre de l'AAP Îlots sports inclusifs en accès libre ***(Métropole)***
- Déployer dans le cadre de Métropole Vacances Sportives les Oasis du Sport 18h-00h en QPV
- Favoriser le développement d'activités sportives pendant les vacances scolaires et l'apprentissage des valeurs de l'Olympisme et du paralympisme ***(État)***

Des pratiques sportives pour toutes et tous

- Promouvoir le déploiement des éducateurs socio-sportifs auprès des clubs sportifs des QPV ***(État)***
- Prioriser des aides à l'emploi pour les clubs sportifs dans les QPV ***(État)***
- Prioriser les QPV dans le déploiement des dispositifs « savoir nager » et « savoir rouler à vélo » ***(État)***
- Étudier de manière spécifique les pratiques sportives des habitants en QPV afin de mieux identifier les besoins ***(Métropole)***
- Favoriser aux côtés des offices municipaux des sports des communes la découverte des sports par une intervention des clubs en QPV ***(Métropole)***
- Développer la pratique sportive féminine dans les QPV via l'AAP Sport inclusif et solidaire ***(Métropole)***
- Élaborer, d'ici 2026, une charte de coopération sportive « politique de la ville » en associant les acteurs locaux ***(Métropole)***

OBJECTIF 3

Favoriser un meilleur accès à la culture et des droits culturels pour toutes et tous

Des équipements culturels engagés

- Poursuivre la démarche de coopération culture et politique de la ville par la signature d'une nouvelle déclaration de coopération culturelle* ***(Métropole, État)***
- Associer d'autres acteurs concernés par le contrat de ville à la démarche de coopération : bailleurs sociaux missions locales fédération d'éducation populaire Sytral Mobilités… ***(Métropole, État)***
- Mobiliser de nouveaux équipements métropolitains dans le cadre de la convention de coopération culturelle ***(Métropole)***
- Inscrire dans les conventions avec les établissements culturels un objectif QPV ***(État, Métropole)*** : faciliter l'accès aux habitants des QPV, produire des médiations adaptées, travailler la programmation ou co-construire des projets avec les habitants, s'impliquer dans la programmation estivale Quartiers d'été ***(Métropole)***
- Amplifier l'utilisation individuelle du Pass Culture par des jeunes des QPV et à s'appuyer sur la part collective du Pass pour développer des parcours EAC ***(Métropole, État)***
- Faciliter l'accès des enfants aux conservatoires et écoles de musique par des dispositifs existants et à expérimenter ***(État, Métropole)***

Proximité et égalité territoriale

- Soutenir l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques dans les QPV pour les communes volontaires par un abondement exceptionnel ***(État)***
- Accompagner la création de réseaux intercommunaux de bibliothèques dans les Conférences Territoriales des Maires (CTM) prioritairement dans celles ayant des communes relevant de la politique de la ville ***(Métropole, État)***
- Expérimenter la mise en place d'un 1 % culturel sur les projets publics en QPV ***(Métropole, État)***
- Mobiliser des adultes relais sur de la médiation culturelle ***(État)***

*8 grands équipements et événements de la Métropole sont concernés : Musée Lugdunum, Musée des Confluences, les Biennales d'Art contemporain et de la Danse, les Archives départementales, les Journées Européennes du Patrimoine, les Nuits de Fourvière et le Festival Lumière

Des projets artistiques et culturels de qualité et durables

- Poursuivre un soutien conjoint des projets artistiques et culturels par des financements croisés culture et politique de la ville ***(Métropole)***
- Renforcer les moyens en matière de médiation sociale et culturelle : appui à une coordination culturelle en CTM soutien à la diffusion artistique EAC ***(Métropole, État)***
- Accompagner la présence d'artistes, de journalistes, d'architectes et d'acteurs du patrimoine dans les QPV via des résidences sur des durées suffisamment longues pour un travail avec les habitants ***(Métropole, État)***
- Soutenir des projets de micro-folies dans les QPV pour les communes volontaires ***(État)***
- Favoriser l'organisation de temps forts et d'événements dans le cadre de Quartiers d'été visant à donner de la visibilité aux actions et projets menés ***(Métropole, État)***
- Renforcer le soutien aux actions d'insertion par la culture (Culture pour tous) et favoriser les parcours et chantiers culturels pour les habitants des QPV et notamment à destination des jeunes ***(État, Métropole)***

Des pratiques culturelles et savoir-faire reconnus, soutenus et valorisés

- Mener un travail de repérage des lieux de pratiques culturelles ou autres lieux pouvant accueillir des projets artistiques et des pratiques amateurs ***(État, Métropole)***
- Soutenir l'articulation entre les projets culturels des établissements locaux ou métropolitains et les projets artistiques déployés dans les territoires et la continuité entre ces projets et la pratique artistique amateur ***(État, Métropole)***
- Développer une politique concertée en matière d'EAC sur le temps scolaire et hors scolaire et encourager les actions d'éveil artistique et culturel 0-6 ans ***(État, Métropole)***
- Travailler les questions des langues et de l'illettrisme à travers des projets artistiques et interculturels ***(État, Métropole)***
- Accompagner la mise en place de classes à horaires aménagés orientées culture dans les QPV et en évaluer leurs impacts sur la réussite scolaire ***(État, Éducation nationale, Métropole)***
- Développer des formes de colonies de vacances artistiques auprès des enfants et des jeunes sur la période des vacances scolaires ***(Métropole, État)***
- Accompagner des projets intergénérationnels en veillant à la place des seniors ***(État, Métropole)***

OBJECTIF 4

Soutenir la vie associative en QPV

Des moyens pour garantir le lien social

- Conforter les animations locales et les associations d'éducation populaire à travers les programmations sociales de l'État et de Métropole Quartiers d'été
- Soutenir, en lien avec l'État, le déploiement de structures d'animation de la vie sociale (centre social ou espace de vie sociale) dans les QPV qui en sont dépourvus ***(CAF)***
- Appuyer le fonctionnement des structures d'Animation à la Vie Sociale (AVS) intervenant en QPV et renforcer la concertation entre les partenaires institutionnels ***(Métropole, communes, État, Caf)*** dans le soutien à ces structures ***(CAF, État)***
- Favoriser les initiatives habitantes et soutenir le pouvoir d'agir des habitants (groupes d'habitants, émergence d'associations locales) ***(État, Métropole)***

Des ressources à destination des associations

- Prendre en compte les QPV dans les conventions d'objectifs des 5 structures d'accompagnement à la Vie Associative ***(Métropole)***
- Faire connaître le réseau Guide Asso aux associations en QPV ***(État)***
- Prendre en compte la dimension QPV dans le futur dispositif « éducation populaire engagement citoyenneté » ***(Métropole)***
- Mettre en place et animer un réseau associatif spécifique à la politique de la ville ***(Métropole, État)***
- Poursuivre la priorisation dans les QPV des services civiques et des postes FONJEP ***(État)***
- Développer les conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) pour les financements État-politique de la ville ***(État)***
- Favoriser et soutenir l'émergence de «Tiers lieux jeunesse» permettant aux jeunes d'accéder à des services et de s'investir dans la vie associative ***(CAF)***

Un accueil des publics les plus fragiles

- Renforcer la qualité d'accueil des publics fragiles via le financement de postes d'animateurs en surencadrement dans les accueils de loisirs en QPV dans le cadre de l'appel à projets Fonds Publics et Territoires ***(CAF)***
- Renforcer l'accessibilité des accueils de loisirs aux publics fragiles via un soutien financier à l'amorçage de la mise en place d'une tarification accessible aux plus fragiles et un accompagnement méthodologique des gestionnaires ***(CAF)***

© Thierry Fournier

Point de vue des habitants

Les pistes de réflexion à ouvrir avec les partenaires

Libérer la parole sur la santé mentale dès le primaire pour prévenir au plus tôt

-

Soutenir les parents les aidants de personnes en situation de handicap en augmentant le nombre de structures et de solutions de répit

-

Adapter le coût des licences sportives aux moyens financiers des habitants

-

Établir des lieux d'accueil pour les parents lorsqu'ils amènent leurs enfants au sport

-

Développer l'intergénérationnel au sein des associations présentes dans les QPV

-

Développer des « tiers lieux » pour compléter les centres sociaux existants

À ne pas oublier pour réussir le contrat de ville métropolitain

Mieux communiquer sur l'offre de soins et l'offre associative existante

-

Développer l'accès des terrains de sport au public féminin aujourd'hui encore trop peu présent

-

Rénover les terrains de sports existants pour en faire des terrains multisports
(et pas uniquement des terrains de sports dédiés à la pratique du football)

-

Mieux communiquer sur l'offre culturelle en proximité

-

Faciliter la pratique des arts en général et reconnaître la diversité des pratiques artistiques

-

Faire des évènements de quartiers dans et avec les autres QPV

-

Favoriser les initiatives ou les évènements qui mélangent les cultures issues des différentes communautés

-

Favoriser les évènements intergénérationnels en mixité sociale et qui laissent une place aux femmes

-

Développer les initiatives de type « Café du dimanche ». Une fois par mois une réunion est organisée avec des personnes isolées (jeunes, seniors etc.) autour d'un café afin de leur présenter le programme culturel à venir. Un acteur culturel est invité à cette rencontre

-

Favoriser les subventions pluriannuelles aux établissements culturels ainsi qu'aux associations œuvrant pour la culture dans les QPV

© Équipe projet politique de la ville Saint-Priest Centre / Beausséjour

Les projets de territoires

Dans le territoire métropolitain, le contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » constitue le cadre de référence de la politique de la ville. Il est décliné localement par des feuilles de route opérationnelles, déployées pour chaque commune et dénommées Conventions Locales d'Application (CLA). Ces conventions constituent les projets de territoires.

Ces conventions sont la coloration territoriale du contrat de ville métropolitain. Elles doivent donc être en cohérence avec le présent contrat.

Toutes les communes de la Métropole inscrites dans la géographie prioritaire de la politique de la ville se dotent de cet outil stratégique. Ces conventions s'appuient, en fonction des sujets identifiés localement et des spécificités locales, sur les enjeux et les objectifs définis à l'échelle métropolitaine. Les CLA déclinent de manière opérationnelle le contrat de ville métropolitain à travers des engagements locaux des partenaires. Des sujets ou des thématiques identifiés localement, peuvent, avec le dialogue partenarial et intercommunal, s'intégrer dans la CLA.

Les communes uniquement dotées de Quartiers Populaires Métropolitains ont également la possibilité d'établir une CLA.

Les CLA font l'objet d'une signature par les principaux partenaires du contrat de ville métropolitain dont les bailleurs présents sur la ville concernée et la CAF.

S'agissant de la gouvernance, les conventions locales d'application sont co-pilotées par la Commune, l'État et la Métropole de Lyon.

La Préfète et le Président de la Métropole de Lyon en charge de la politique de la ville ou leur représentant sont membres des comités de pilotage des différentes CLA présidés par les Maires.

Le service politique de la ville de la Métropole de Lyon, les délégués de la Préfète des territoires respectifs sont membres des comités techniques des CLA. Cette collégialité renforce ainsi les coopérations entre les institutions et l'articulation entre le contrat de ville métropolitain et les conventions locales d'application.

© Laurence Danière

Modalités de suivi & d'évaluation du nouveau contrat de ville métropolitain

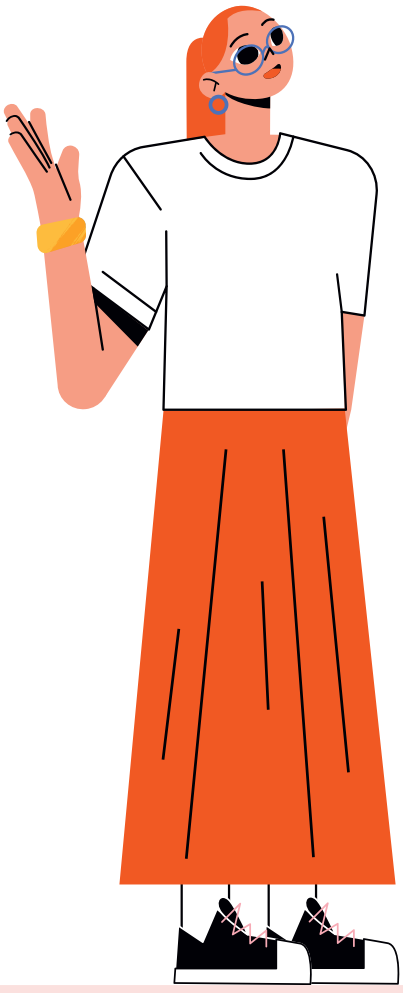

Il convient de distinguer, dans le cadre du contrat de ville métropolitain, les éléments relevant du suivi et de l'évaluation.

LE SUIVI consiste à mesurer l'évolution de la situation économique et sociale sur les territoires en politique de la ville. Cette observation se base sur un certain nombre d'indicateurs dont les données émanent de différentes sources (INSEE, CAF, ARS, Éducation nationale…).

L'ÉVALUATION a pour objectif de mesurer, à partir de critères et de questions évaluatives, l'impact et l'effet des politiques publiques.

Cohésion urbaine, suivi des quartiers au sein de notre territoire

Créée en 1978, l'agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise (UrbaLyon) est une association qui rassemble et fédère aujourd'hui des collectivités et des acteurs intervenant dans l'ensemble de l'aire métropolitaine, voire à l'échelle régionale. Elle regroupe 52 membres à vocation d'intérêt général : collectivités territoriales, Etat, syndicats mixtes, chambres consulaires…

L'agence d'urbanisme Urbalyon assure depuis 1996 l'Observatoire de la Cohésion Sociale et Territoriale qui devient en 2024, **l'Observatoire des Quartiers Populaires**. Il a pour objectif de suivre l'évolution des écarts entre les quartiers de la politique de la ville et la Métropole de Lyon, à partir d'indicateurs sociaux et d'un indice de sensibilité.

Le niveau de chômage, de revenus, de diplôme, la composition des ménages ou la répartition des emplois sont des paramètres régulièrement analysés. Des fiches par quartier compilant ces données statistiques et des focus thématiques quantitatifs et qualitatifs sont réalisés. Urbalyon est également chargée du tableau de bord du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain, permettant de mettre à jour des données relatives à la transformation urbaine.

La Métropole de Lyon en partenariat avec Urbalyon pilote **l'Observatoire des Solidarités**. C'est une instance de connaissance et d'échanges sur trois grandes problématiques des solidarités : la protection de l'enfance, la santé-autonomie et la précarité-inclusion. L'observatoire diffuse les données permettant de comprendre les mécanismes à l'œuvre et d'éclairer les politiques publiques de solidarité. Il s'intéresse également aux métiers de l'action sociale et du médico-social et vise à organiser des espaces d'échanges et débats, avec des personnalités issues du monde académique et les personnes concernées.

Évaluation en continu du nouveau contrat de ville métropolitain

L'année 2024 aura pour objectif de définir une méthodologie d'évaluation en continu du nouveau contrat de ville métropolitain.

Deux outils sont à concevoir en partenariat : le baromètre d'évaluation et les études de suivi de cohortes.

Le baromètre d'évaluation comprend les questions évaluatives et les indicateurs permettant de mesurer la réalisation des engagements partenariaux. Il s'agit de déterminer leur nombre, les modalités de collecte et de mesure.

Le suivi de cohortes a pour objectif d'analyser dans le temps un échantillon de population. A l'échelle des QPV, la photographie statistique peut générer une impression de stagnation ou d'aggravation alors que les parcours de vie, d'entrée et de sorties des quartiers sont riches d'enseignements. Dans le cadre du nouveau contrat de ville métropolitain, il s'agit notamment d'analyser les parcours résidentiels, le parcours des élèves en éducation prioritaire ou des personnes bénéficiaires du RSA.

Ces deux outils viendront nourrir les échanges au sein des instances de pilotage du contrat de ville métropolitain « Engagements Quartiers 2030 ». Ils permettront de rendre compte aux habitants et aux associations des actions menées et de leurs impacts sur les territoires concernés.

Clause de revoyure du contrat de ville métropolitain

À mi-parcours, en 2027, le présent contrat fera l'objet d'une évaluation spécifique. À l'issue de cette évaluation, en fonction des résultats observés, une clause de revoyure du document contractuel pourra être activée. Elle permettra le moment venu d'adapter le contrat à la réalité des territoires et aux besoins des habitants et d'ajuster les engagements et les réponses des partenaires.

LE CONTRAT DE VILLE MÉTROPOLITAIN

Engagements quartiers 2030

Le contrat de ville métropolitain « Engagements Quartiers 2030 » est un document partenarial travaillé avec les acteurs institutionnels et de terrain.

La définition des objectifs et des engagements est le fruit d'un travail collectif qui permet de définir une feuille de route collective pour l'ensemble des signataires sur les six prochaines années.

Signataires du contrat de ville métropolitain « Engagements Quartiers 2030 »

Sabrina AGRESTI-ROUBACHE
Secrétaire d'État auprès du
Ministre de l'Intérieur et des Outre-Mer
et du Ministre de la Transition Écologique
et de la Cohésion des Territoires,
chargée de la citoyenneté et de la ville

SECRÉTARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DE
LA CITOYENNETÉ
ET DE LA VILLE
Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFÈTE
DU RHÔNE
Liberté
Égalité
Fraternité

MÉTROPOLE
GRAND LYON

Fabienne BUCCIO
Préfète de la Région Auvergne-Rhône Alpes
Préfète du Rhône

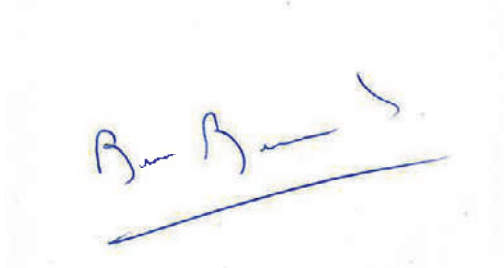

Bruno BERNARD
Président de la Métropole de Lyon

Franck DUMAITRE
Directeur régional
Auvergne-Rhône-Alpes
de l'ADEME

Cécile COURRÈGES
Directricede l'Agence
Régionale de Santé

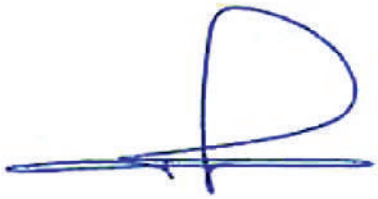

Véronique HENRI-
BOUGREAU
Directrice générale
de la CAF du Rhône

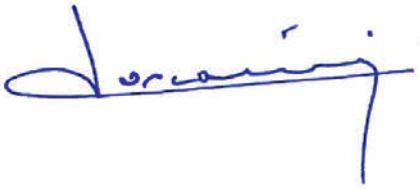

Yves CORVAISIER
Directeur général
de la CARSAT

Emmanuelle LAFOUX
Directrice générale
de la CPAM du Rhône

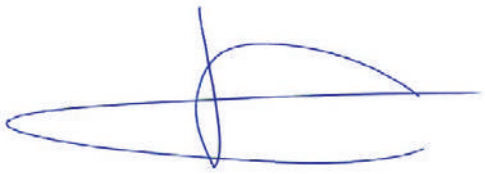

Jérôme BOURNE-BRANCHU
Directeur académique des services
de l'Éducation nationale du Rhône

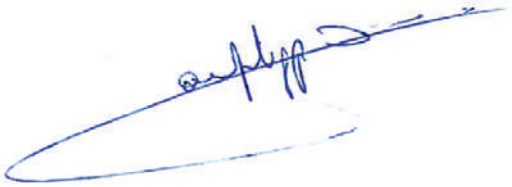

Joseph SANFILIPPO
Directeur
France Travail Rhône

Barbara FALK
Directrice régionale Auvergne-Rhône-Alpes
Banque des Territoires

Anne WARSMANN
Présidente
d'ABC HLM

Bruno CHARLES
Président
du SYMALIM

Bruno BERNARD
Président
du Sytral Mobilités

Jérémie BREAUD
Maire de Bron

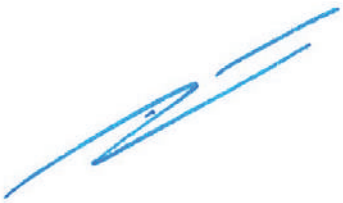

Philippe COCHET
Maire de Caluire-et-Cuire

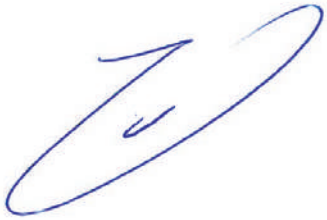

Laurence FAUTRA
Maire de Décines

Sébastien MICHEL
Maire d'Écully

Murielle LAURENT
Maire de Feyzin

Thierry POUZOL
Maire de Fontaines-sur-Saône

Mohamed BOUDJELLABA
Maire de Givors

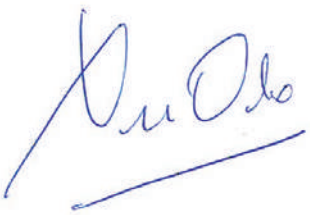

Xavier ODO
Maire de Grigny

Pour le Maire et par délégation, l'adjoint délégué à la Politique de la Ville,

Said Nazari

Blandine FREYER
Maire d'Irigny

Véronique DÉSCHAMPS
Maire de La Mulatière

Grégory DOUCET
Maire de Lyon

Christophe QUINIOU
Maire de Meyzieu

Claude COHEN
Maire de Mions

Éric BELLOT
Maire de Neuville-Sur-Saône

Jérôme MOROGE
Maire de Oullins-Pierre-Bénite

Julien SMATI
Maire de Rillieux-La-Pape

Christian DUCHÊNE
Maire de Saint-Fons

Marylène MILLET
Maire de Saint-Genis-Laval

Gilles GASCON
Maire de Saint-Priest

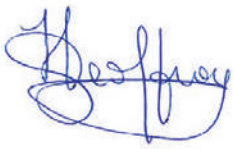

Hélène GEOFFROY
Maire de Vaulx-en-Velin

Julien VUILLEMARD
Maire de Vernaison

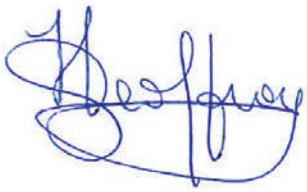

Michèle PICARD
Maire de Vénissieux

Cédric VAN STYVENDAEL
Maire de Villeurbanne

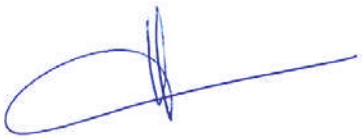

Alliade Habitat
Élodie AUCOURT PIGNEAU

Alpes Isère Habitat
Isabelle RUEFF

ARALIS
Mohamed BENAZZOUZ

Batigère RA
François DHONTE

Batigère Habitat
Sébastien TILIGNAC

CDC Habitat ADOMA
Lucile BAROU

Dynacité
Marc GOMEZ

Erilia
Frédéric LAVERGNE

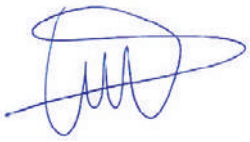

Est Métropole H abitat
Céline REYNAUD

Grand Lyon Habitat
Jean-Noël FREIXINOS

ICF Habitat Sud-Est Méditerranée SA
Sophie MATRAT

Immobilière Rhône Alpes
Anne WARSMANN

Lyon Métropole Habitat
Vincent CRISTIA

Rhône-Saône Habitat
Arnaud CECILLON

SACOVIV
Roxane MICHEL

SACVL
Thierry BERGEREAU

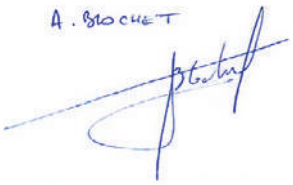

SEMCODA
Bernard PERRET

SFHE
Brice VERHEECKE

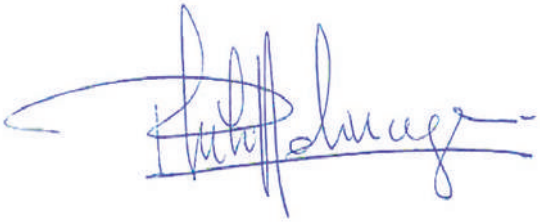

Sollar
Philippe LINAGE

Vilogia
Romain ALBERT

CDC Habitat
Anne CANOVA

COMMUNES

BRON Tradition & Innovation
caluire et cuire
VILLE DE DECINES CHARPIEU
Ville d'Écully
feyzin
FONTAINES SUR-SAÔNE
GIVORS
VILLE DE GRIGNY RHÔNE
IRIGNY
Ville de La Mulatière
VILLE DE LYON
VILLE DE MEYZIEU
Ville de MIONS
neuville sur saône
OULLINS PIERRE BENITE
RILLIEUX LA-PAPE
Saint-Fons
Saint Genis Laval
VILLE DE SAINT-PRIEST
vaulx en velin
MÉTROPOLE DE LYON
ville de vénissieux
VERNAISON ENTRE LONES ET COTEAUX
villeurbanne

BAILLEURS

ABC HLM Rhône Métropole de Lyon — Association régionale AURA Hlm
Alliade Habitat — Groupe ActionLogement
ALPES ISÈRE HABITAT OPH
FONDATION ARALIS — LOGEMENT ACCOMPAGNÉ
Batigère rhône-alpes
Batigère habitat
cdc habitat social
Dynacité — LOGEMENT
est MÉTROPOLE HABITAT
Erilia
GRANDLYON HABITAT
ICF HABITAT — SUD-EST MÉDITERRANÉE — SNCF IMMOBILIER
3F Immobilière Rhône-Alpes — Groupe ActionLogement
LYON METROPOLE HABITAT — Engagé·es solidaires.
1001vies habitat
RHONE SAONE HABITAT
SACOVIV
SACVL — LA VILLE ÉQUILIBRÉE
SFHE — groupe Arcade-VYV
SEMCODA — Bâtir le vivre ensemble
SVU
vilogia
cdc habitat — Adoma

INSTITUTIONNELS

ars — Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes
ADEME — AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
BANQUE des TERRITOIRES
ALLOCATIONS FAMILIALES — Caf du Rhône
Carsat — Retraite & Santé au travail — Rhône-Alpes
l'Assurance Maladie — Agir ensemble, protéger chacun — Rhône
ACADÉMIE DE LYON — Liberté Égalité Fraternité — Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Rhône
France Travail
quartiers2030
SECRÉTARIAT D'ÉTAT CHARGÉ DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA VILLE — Liberté Égalité Fraternité
PRÉFÈTE DU RHÔNE — Liberté Égalité Fraternité
MÉTROPOLE GRAND LYON

GLOSSAIRE

ADEME
Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

ANAH
Agence Nationale de l'Habitat

ANCT
Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

ANRU
Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

ALD
Affection de Longue Durée

ARS
Agence Régionale de Santé

ASV
Atelier Santé Ville

AVIP / AVIS (crèche)
À Vocation d'Insertion Professionnelle / À Vocation d'Insertion Sociale

AVS
Animation de la Vie Sociale

BRS
Bail Réel Solidaire

CAF
Caisse d'Allocations Familiales

CARSAT
Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail

CCAS
Centre Communal d'Action Sociale

CIA
Convention Intercommunale d'Attribution

CIL
Conférence Intercommunale du Logement

CLA
Convention Locale d'Application

CLAS
Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité

CLSPD
Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

CMT
Conférence Territoriale des Maires

COPIL
Comité de Pilotage

CPAM
Caisse Primaire d'Assurance Maladie

CPO
Convention Pluriannuelle d'Objectifs

CPTS
Communauté Professionnelle Territoriale de Santé

CROSS
Centre Régional Opérationnel de Surveillance et de Sauvetage

CSP
Catégorie Soico-Professionnelle

EAC
Éducation Artistique et Culturelle

EDGT
Enquête Déplacement Grand Territoire

ESS
Économie Sociale et Solidaire

FIPD
Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance

FSL
Fonds de Solidarité pour le Logement

GSUP
Gestion Sociale Urbaine de Proximité

GT
Groupe de Travail

INSEE
Institut National de la Statistique et des Études Économiques

IREPS
Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé

HLM
Habitat à Loyer Modéré

MDML
Maison de la Métropole de Lyon

MDPH
Maison Départementale pour les Personnes Handicapées

MMIE
Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi

NPNRU
Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain

OFAST
Office anti-stupéfiants

ONPV
Observatoire National de la Politique de la Ville

OPAH
Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

PDV
Politique De la Ville

PLH
Programme Local de l'Habitat

PLUH
Plan Local d'Urbanisme et Habitat

PNRU
Programme Nationale de Rénovation Urbaine

POPAC
Programme Opérationnel de Prévention d'Accompagnement des Copropriétés

QPM
Quartier Populaire Métropolitain

QPV
Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville

REP
Réseau d'Éducation Prioritaire

RGP
Recensement Général de la Population

RPLS
Répertoire du Parc Locatif Social

RSA
Revenu de Solidarité Active

SIAE
Structure d'Insertion par l'Activité Economique

SDJES
Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports

SNU
Service National Universel

TFPB
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

URSSAF
Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales

ANNEXES

Diagnostic du contrat de ville 2015-2023 de la Métropole de Lyon | Urbalyon

https://www.urbalyon.org/fr/CVM2023

Comité interministériel des villes du 27 octobre 2023

https://www.gouvernement.fr/dossier-de-presse/comite-interministeriel-des-villes-chanteloup-les-vignes

Décret du 28 décembre 2023 concernant la nouvelle géographie

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048707345#:~:text=2014%20relatif%20...-,D%C3%A9cret%20n%C2%B0%202023%2D1312%20du%2028%20d%C3%A9cembre%202023%20modifiant,d%C3%A9termination%20dans%20les%20d%C3%A9partements%20m%C3%A9tropolitains

Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine

https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000028636804

PRÉFECTURE DU RHÔNE

18 rue de Bonnel

69 003 Lyon

MÉTROPOLE DE LYON

20 rue du Lac

CS 33569 - 69 505 Lyon Cedex 03

PRÉFÈTE
DU RHÔNE
Liberté
Égalité
Fraternité

MÉTROPOLE
GRAND LYON

www.grandlyon.com
www.rhone.gouv.fr

© Graphisme : Orange Vif I © Illustrations : Upklyak (Freepik)